MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

ANNUAL REPORT TO THE MINISTER

FOR THE YEAR 2001 - 2002

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

June 3, 2002

Elizabeth Witmer, MPP
Deputy Premier
Minister of Education
Ministry of Education
900 Bay Street
22nd Floor, Mowat Block
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Re: Annual Report of the Minister's Advisory Council on Special Education

Dear Minister Witmer,

It is with great pleasure that, as Chair, I am submitting to you this report for the fiscal year 2001-2002 on the activities of your Advisory Council on Special Education (MACSE).

On behalf of the members of the Council, I would like to thank the former Minister of Education, Janet Ecker, for her ongoing support and active involvement with the Council, and wish to express Council's appreciation for the many opportunities it has had to contribute to the development of special education policy in the province of Ontario.

As in previous years, the attached report includes a message to the Minister that documents some of Council's principal observations and recommendations. The report also includes a detailed description of the activities of your Council during 2001-2002. I look forward to meeting with you to discuss this report in detail.

Once again, I wish to express Council's appreciation for the opportunity to continue this positive dialogue. This forum provides us with an opportunity to review with you Ministry policies that impact on the ability and responsibility of school boards to provide special education programs and services for exceptional students.

Yours sincerely,

Lynn Ziraldo
Chair
c/o Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377

103-06356/

CONTENTS

Letter of Transmittal

Part 1: Council's Message to the Minister

Part 2. Activities of the Council in 2000-2001

Part 3. 2001-2002 Resolutions of the Council

Appendix 1. Mandate and Structure of the Council

Appendix 2. Members of the Council for 2001-2002

Appendix 3. Minister's Advisory Council on Special Education: Subcommittees

Appendix 4. Communication: Collaborating with the Community (Form)

Appendix 5. SWOT Analysis (Form)

PART 1:

COUNCIL'S MESSAGE TO THE MINISTER

Dear Minister Witmer,

As your Advisory Council on Special Education, we believe it to be our role to document successful practices as well as the challenges facing the special education community, and to recommend to you appropriate actions in response to this information. This message highlights the significant observations and positions of the Council over the 2001-2002 year. A description of the mandate and structure of the Council is attached to this report as Appendix 1.

Council's advice, for the year 2001-2002, is expressed in a series of resolutions which are included as Part 3 of this report.

Council's Priorities

At Council meetings, each member is encouraged to table a report on recent consultations with the organizations in his or her constituency. These reports, which document successful practices as well as issues of concern, are shared among Council members.

The following sections of this message are organized in accordance with Council's priority areas with an emphasis on the emerging concerns that will guide our deliberations in the year 2002-2003:

- special education funding, including transportation;
- accountability, including improved teaching/ learning; curriculum and assessment; standardized and core subject testing; legislation; Ontario College of Teachers initiatives; Teaching Policy and Program Project initiatives; Individual Education Plans (IEPs); Program Standards; and Double Cohort;
- interministerial liaison, including Coordinated Services and the Universal Infant Hearing Screening Program.

Special Education Funding

Budget Consultation

The Chair, Lynn Ziraldo, was included in the government's pre-budget consultation and was able to provide input collected from Council members and their constituents. Adequate funding for students who require special education programs and services continues to be a high priority for your Council.

While Council is encouraged that education remains a priority of government, it remains concerned that, given the current financial situation in the province, special education funding could be eroded in the future.

Funding

Council members understood the government's rationale for the flexibility given to boards in the 2001-2002 grant regulation, which enabled them to respond to local priorities. It also supported keeping special education funding from previous years enveloped and protected. However, Council remains concerned about the adequacy of current special education funding levels for students with special education needs.

The Intensive Support Amount (ISA) refinement process appears to have been successful and members of Council reported that the experience of pilot boards was positive. Council was also pleased that ISA 1 claims now cover specialized equipment for students receiving their education in Children's Treatment Centres as well as for students leaving Provincial Demonstration Schools to return to the school boards.

Council is in support of the ISA Comprehensive Review process and the establishment of the related ISA Working Group, on which it has been represented. Cycles One and Two of the Comprehensive Review have been well received by boards due in part to the clarified eligibility criteria, the cyclical nature of the review and the collegial approach taken by the validators in assisting boards in the claims process. It is important that this process continue to be viewed as credible, and Council strongly recommends that boards that have demonstrated needs in Cycles One and Two beyond their existing funding levels be funded on their actual live claims for the 2002-2003 school year. It would be equally important for other boards to continue to receive stable funding pending the completion of Cycle Four of the Comprehensive ISA Review. In addition, Council has identified a need for all boards to receive an increase in the Special Education Per Pupil Amount (SEPPA) for the 2002-2003 school year. It also recommends a further increase in the per pupil amount of SEPPA for the secondary school panel in keeping with funding levels for the elementary panel.

Council continues to be concerned about the administrative burden that the ISA process places on boards. Council believes that board staff time is often shifted from providing direct service for all students, to the administrative management of the ISA process. This appears to have resulted in extended waiting periods for assessments for students (especially for French Language school boards) who are not part of the claims process. Council recommends that the Ministry provide school boards with additional funding for assessments to enable them to both meet the ISA funding criteria for eligible students, and also to undertake assessments for other students for diagnostic, placement and program purposes.

Transportation

The Minister's Council is aware of the ongoing work of the Student Transportation Project, which is in the process of developing a new funding model for school transportation. Council members have expressed concern that there appears to be no special educators involved directly in the project, and that Council has had only limited opportunity to provide input. Council believes that the funding to boards for transportation must be equitable, must address the circumstances of pupils with special education needs, must provide boards with the flexibility they need to address unique circumstances, and must not influence decisions related to length of school day or program delivery for exceptional students. Issues that need to be taken into consideration for students with special education needs include: the ability to take part in curriculum related excursions, the ability to attend summer school, the ability to participate in planned transitions from care and treatment programs to school programs, and safety. The Ad-hoc Transportation Committee of MACSE is available to serve as a resource to the Student Transportation Project to ensure that these issues are given appropriate consideration.

Accountability

Improved Teaching/Learning

The Council supports the commitment of the Ministry of Education to the improvement of student achievement, and building capacity within the system to support student learning.

Parents who communicate with Council members tell them that there is a high level of frustration over issues related to school attendance for students in special education programs, which are adversely affected during a strike situation. The Council encourages the Minister to work toward putting in place measures to solve this issue in order to provide more stability in the system.

At the elementary and secondary school levels, parents and constituents report concerns to members about the increase in the amount and the level of difficulty of homework resulting from the raised level of expectations of the new curriculum. At the secondary school level, there is also concern regarding the increased challenge that the new curriculum presents to students who would formerly have had access to basic level courses and who may not graduate as a result.

Members of your Council support the Ministry in its work to improve student learning through improved teaching. This includes legislation that was passed to change the workload standards for teachers, to enable them to have more time for remediation that will assist students in meeting the expectations of the Ontario Curriculum. The inclusion of special education as one of the seven mandatory professional learning areas for teachers is applauded by Council members. The successful completion of the learning requirements for the Professional Learning Program will help assure parents and students that teachers have up-to-date special education knowledge and skills. The Council also supports the on-going review by the Ontario College of Teachers of Additional Qualifications course guidelines. Council members were very pleased to learn that the teacher entry-to-profession exam, administered in Spring 2002, will now be treated as a province-wide field trial.

Education Quality Assurance Office (EQAO)

The Council Chair met with the new chief executive officer of EQAO, and discussed its accommodation policy as it pertains to the Ontario Secondary School Literacy Test and the Grade 3, 6 and 9 provincial assessments. Council appreciated the opportunity to provide input into both the EQAO *Guide for Accommodations, Special Provisions, Deferrals, and Exemptions*, as well as the Ministry's revisions to *Policy/Program Memorandum 127: Accommodations, Deferrals, and Exemptions* for the Ontario Secondary School Literacy Test. The Council has expressed a keen interest in data collection and has provided EQAO with a number of suggestions for compiling information related to the implementation of accommodations and the impact of provincial assessments on students with special education needs.

Individual Education Plans (IEPs)

Council commends the Ministry's commitment to the training that took place in Spring 2001 and the decision to have trustees and members of Special Education Advisory Committees (SEACs) participate with boards' academic and finance staff. Council recommends that the Ministry consider this joint process as a model for future special education training. Council supports the implementation of the Ministry's IEP standards and believes that the IEP must be based on an individual student's strengths and needs, must describe accommodations required to access the provincial curriculum,

and must identify any modified or alternative learning expectations. Council strongly supports the ongoing review of a random sample of boards' IEPs and recommends additional training. Council also supports the release of a provincial IEP template to assist boards in achieving the required standards.

Program Standards

The government's January 2000 announcement regarding the establishment of Program Standards was well received by the Minister's Advisory Council as such standards would set out clear expectations for programs and services to be offered to exceptional students, and other students with special education needs who have an IEP. School boards would have clear direction about the quality of programs and services the Ministry expects them to offer with the funding received. Parents, similarly, would have clearer information about what they could expect their children to receive. Program standards, therefore, are an important component for accountability for the delivery of special education programs and services.

The Ministry has established volunteer Resource Groups (vRGs) for each exceptionality as a mechanism for consulting with stakeholders on the development of appropriate standards. Members of Council have been pleased to participate on each volunteer Resource Group (vRG). This work continues with the active vRGs now providing advice for standards for programs for students with Learning Disabilities and Multiple Exceptionalities. Council supports the composite advice of the vRGs compiled to date, and urges the Ministry to release program standards for implementation. Because there may be implications to implementing the standards - related to human resource training and professional development and finances - Council supports broader consultation on the proposed standards, in order that the full potential of these implications can be determined, and appropriate planning for implementation can occur.

Double Cohort

It is the Council's wish that the Minister continue to take into account the need for sufficient placements for students who are part of the double cohort. Members support initiatives planned, such as the multi-year funding commitment announced in the 2001 Ontario Budget, which will provide additional operating funding for colleges and universities.

Provincial Auditor's Report on Special Education

Council was pleased that some members, including the Chair, had the opportunity to meet with staff from the Office of the Provincial Auditor to discuss compliance for special education issues. Council is supportive of the recommendations in the Auditor's final report and continues to provide advice to the Ministry regarding compliance and support strategies that can be introduced to enhance quality and accountability in the special education. All members of Council look forward to further opportunities to provide input and advice to the Ministry about the development of a Ministry plan to respond to these recommendations in a comprehensive and timely manner.

Special Education: A Guide for Educators

Council was pleased to receive an official copy of the *Special Education: A Guide for Educators* at the October 2001 Council meeting. Council recommends that the Ministry undertake a periodic review and update of this resource document to ensure that it continues to be a valuable resource to parents and educators alike.

Special Education Advisory Committee (SEAC):

Council acknowledges the important role SEACs play in advising school boards about special education programs and services as per Regulation 464/97. In that regard, Council feels it is critical that the Ministry provide appropriate in-service and support to SEAC members to enable them to fulfill their role.

Interministerial Liaison

Coordinated Services

At a meeting in September 2001, the Chair informed the former Minister of Education, Janet Ecker, that Council looks forward to the changes expected from the work being undertaken by the Coordinated Services Unit of the Ministry of Education.

Council supports the Ministry of Education's initiative to collaborate with the Ministry of Community, Family and Children's Services (MCFCS) and the Ministry of Health and Long-Term Care (MOHLTC) to develop policies aimed at improving the coordination of social, health, educational, speech-language, and psychological services between schools and other agencies for children with special needs.

Council understands that the key components of this initiative include:

- an emphasis on students in the primary grades (JK-Gr. 3), in order to build on the positive outcomes achieved through the government's Early Years Program;

- the development of a series of guidelines, which will require school boards to develop transition plans for children moving from early intervention programs to school, including from the government's pre-school speech and language program and its intensive early intervention program for children with autism;

- the development of new policies that will clarify interministerial roles and responsibilities in the provision of speech language services, occupational therapy, physiotherapy and the provision of adaptive equipment; and

- a comprehensive review of the interface between school boards and children's mental health services in order to identify successful practices as well as gaps and areas for improvement.

Council anticipates that the work of the Coordinated Services Unit will benefit parents and their children by providing a more fluid and collaborative transition from birth to school registration. Members have appreciated the opportunity to provide input and advice to this initiative in the early stages of its development. We are also pleased that members of Council, including the Chair, have been invited to participate on the Ministry's Coordinated Services Advisory Committee.

Universal Infant Hearing Screening Program

The universal Infant Hearing Screening, Assessment and Communication Development Program, launched by the Ministry of Health and Long Term Care (MOHLTC), is of interest to the Council. Council members believe that early screening, assessment and early intervention programming for Deaf and hard-of-hearing students requiring programs and services will better prepare students to transition to school-based programs. Council is concerned about the limited availability of pre-school programs for deaf/hard of hearing children across the province, and also about the critical shortage of specialist teachers.

Council believes that services and support for Deaf and hard-of-hearing pre-school children should be reviewed. It also recommends that steps be taken to ensure effective transition from the infant hearing program (from birth to age 2 ½). There is also a need for the government to better communicate both programs to the public. As well, Council's concern regarding the delisting of Hearing Aid Assessments from the OHIP schedule continues.

Safe Schools Act and Code of Conduct

The Council respects and understands the intent of this legislation, and appreciates the way in which the Ministry has worked with members to include mitigating circumstances in the governing Regulation. Council will continue to be interested in the implementation components of this initiative, including: training for principals, and the ways in which boards track and report on exceptional students who are suspended or expelled and placed in strict discipline programs. Members of Council have indicated that they would like updates to ensure that exceptional students are not being adversely impacted by this legislation. In particular, Council has requested progress-reports on related initiatives, such as strict discipline programs, to gauge their impact on the Native, Francophone and rural populations of exceptional students, for whom programs may not be available.

Early Reading Project

Council commends the Ministry for its establishment of the Early Reading Project and the focus on early years initiatives. The presentation and sharing of materials at the February meeting generated interest in the merits of early intervention strategies and the process of effective target setting. As part of its continuing interest in this topic, Council has requested further information on the coordination of various Early Years initiatives, including those from other ministries. Members are also interested in receiving data relating to the number of students who participated in the Early Reading Project and were later identified as exceptional.

Conclusion

This summary reflects the most significant observations, **challenges** and recommendations arising from the work of the Minister's Advisory Council on Special Education for the year 2001-2002.

I would like to express Council's appreciation for the support given by the former Minister of Education, Janet Ecker and Ministry staff during the 2001-2002 Council year. Minister Ecker's attendance at all three meetings and her consideration of Council's resolutions, was also appreciated. As Chair of your Council, I look forward to working with you over the coming year to ensure further improvements to special education programs and services for exceptional students.

Yours sincerely,

Lynn Ziraldo
Chair, on behalf of the Minister's Advisory Council on Special Education

PART 2

ACTIVITIES OF THE COUNCIL IN 2001 and 2002

Membership

The following information summarizes the appointments and reappointments that the Minister made during the 2001-2002 year.

- **Janice Strickland** is a new member and was appointed for a term of three years expiring March 31, 2004 as representative for the Developmental Disability exceptionality.

- **Catherine Davis** is a new member and was appointed for a term of three years ending March 31, 2004 as the representative for Native communities. The Native representative position is a new position which began April 1, 2001.

- **Edward Masse** is a new member and was appointed for a term of one year ending March 31, 2002 as representative of the Students and Youth community.

- **Jean-Luc Bernard** was reappointed for three years as the representative for Supervisory Officers and the French language community. Mr. Bernard was also appointed Vice-Chair for a three year term ending March 31, 2004.

- **Martha Walsh** was reappointed for a term of three years as the representative for Multiple Exceptionalities and her term will expire March 31, 2004.

- **Raymond LeBlanc** was reappointed for a term of three years as representative for the Pervasive Development Disorder/Autism community and the French community and his term will expire March 31, 2004.

- **Greg Gillis** was reappointed for a three year term as representative for the Medical community and his term will expire March 31, 2004.

- **Derryn Gill** was reappointed for a one year term as representative for Physical Disabilities and her term expired March 31, 2002.

- **Janice Currie** was reappointed for a one year term as representative for Psychologists and her term expired March 31, 2002.

- **John Hendry** was reappointed for a one year term as representative for Trustees and his term expired March 31, 2002.

- **Jeanne Robinson** was reappointed for a one year term as the representative for Educational Assistants but resigned from this appointment in June of 2001.

- **Ruth Ann Schedlich** was appointed as representative for Teacher Assistants to complete Jeanne Robinson's term, which expired March 31, 2002.

- **Cheryl Zinszer** was appointed for a three year term March 31,2000 as representative for Principals but resigned in August, 2001 when she accepted a position with the London District Office of the Ministry of Education.

The membership of Council at the end of 2001-2002 is shown in Appendix 2.

Meetings

The Council held meetings on June 13 and 14, 2001, October 17 and 18, 2001, and on February 20 and 21, 2002.

The June 13 and 14, 2001 agenda included the following topics:

Additional Qualification Courses
Teaching Policy and Program
Curriculum Implementation Partnerships
Children's Treatment Centres
Early Intensive Programs for Children with Autism
Secondary School Project
Double Cohort
Care and Treatment Programs (Section 19)
Program Standards
Individual Education Plan (IEP) Review
Special Education: A Guide for Educators
Transitions Plan

The October 17 and 18, 2001 agenda included the following topics:

Provincial Auditor's Report on Special Education
Special Education: A Guide for Educators
Ontario Skills Passport
Summer Institutes
Program Standards
Communication Protocol
Early Reading Project
Accountability Forum

Community Care Access Centres
Infant Hearing Program
French-Language Assessment Project
Teaching Policy and Program
Core Subject Testing
Special Education Funding
Accountability and Data Collection
Co-ordinated Services
Early Intervention, Early Assessment Project
IEP Review and Special Education Board Plans Review

The February 20 and 21, 2002 agenda included topics on the following:

Early Intervention Programs for Children with Autism
IEP reviews
Co-ordinated Services
Program Standards
Provincial Auditor's Report on Special Education
Ontario Knowledge Net ork for Learning (OKNL) - Gifted Pilot Project
Care and Treatment Programs (Section 19)
Transportation
Education Finance
Early Reading Project

The Honourable Janet Ecker, former Minister of Education, joined the Council at all three of these meetings for an exchange of views on special education issues and on the government's accomplishments in education reform as well as current initiatives in special education. Members of the Council were reassured and pleased to hear the former Minister's personal commitment to exceptional students and her continuing recognition for the role of her Advisory Council on Special Education.

Consultations

Council Chair, Lynn Ziraldo, met with the former Minister of Education, Janet Ecker, on September 13, 2001. At this time, Lynn Ziraldo reviewed the Council's Annual Report to the Minister for the year 2000-2001. This gave the Chair of Council an opportunity to raise issues that were of concern to the Council and gave the former Minister an opportunity to hear and to respond to the Council's priorities, issues and recommendations.

Over the past year, the Chair also continued to meet, as necessary, with the Deputy Minister of Education, Suzanne Herbert and the Assistant Deputy Minister of the Strategic Planning and Elementary/Secondary Programs Division, Judith Wright.

The Chair also met with Denis Vaillancourt, Assistant Deputy Minister of the French-Language Education and Educational Operations, to discuss a variety of issues, including: special education within the French Language community, the role and importance of school boards' Special Education Advisory Committees, and the resource support that Provincial and Demonstration Schools provide to school boards.

On November 28, 2001, the Office of the Provincial Auditor released its report on its value-for-money audit of special education. Prior to the release, Council Chair and various Council members met with the Provincial Auditor to provide input on the process of monitoring and implementing the recommendations on special education. The Provincial Auditor's recommendations confirm Ministry initiatives intended to improve quality and accountability including standards for Individual Education Plans and School Board Special Education Plans as well as Program Standards, and suggest areas for further work needed to ensure program effectiveness. The Council plans to provide ongoing advice to the Ministry on how to implement the recommendations in the report.

The Chair and other members of Council met on several occasions with officials of the Ministry in order to ensure that the perspective, concerns and recommendations of the Council were understood by those who have the responsibility for developing and implementing policies and programs.

The development of Program Standards for special education programs and services continues to be a priority. Members of the Council participated on volunteer Resource Groups in 2001 to develop recommendations for how the government should set program standards in each exceptionality area. The Members also met as a group to review the common elements of the advice received by the Ministry staff through the meetings of the volunteer Resource Groups.

Council provided representatives to Ministry consultation meetings on a variety of issues including Education Finance Reform, and in particular the ISA Working Group overseeing the current Comprehensive ISA Review. Council members provided feedback to the Ontario College of Teachers regarding Additional Qualifications courses for teachers, and to the Curriculum and Assessment Policy Branch of the Ministry regarding the Special Education Companion to the Ontario Curriculum Unit Planner.

A number of Council members attended training sessions on Individual Education Plan and Special Education Board Plan Standards in March and April 2001. The Ministry, in partnership with the Ontario Council for Exceptional Children and l'Association professionnelle pour l'enfance en difficulté, conducted nine training sessions across the province, seven in English and two in French. The Council Chair, Lynn Ziraldo, presented at several of the sessions, which were attended by school board staff, Council and SEAC members.

Standing and Ad Hoc Committees of Council members participated in a number of teleconferences during the year to discuss initiatives such as the Ontario Education Number (OEN), Health Support Services in School Settings, and the Student

Transportation Project. As well, a number of issues were discussed with the Education, Quality and Accountability Office (EQAO), such as accommodations for exceptional students and deferrals and exemptions for the Ontario Secondary School Literacy Test. A copy of the Standing and Ad Hoc Committees is attached as Appendix 3.

Members of Council addressed audiences throughout Ontario, providing information about the Council and inviting input on pertinent issues. Members continued to collect information related to their area of representation, as well as on successful practices and concerns/challenges from the special education community. This input was used to inform Council's understanding of issues and to assist in setting its agenda for next year. A sample of the form used by Council members to report on these consultations is attached as Appendix 4.

The Chair reported on her meetings with Kit Rankin, Director of the Ministry's Curriculum and Assessment Policy Branch. The Chair informed Council that the following topics were discussed at the meeting: the need for additional funding for text books and related technological support for students in special education programs; policies on exemptions at elementary and secondary level (i.e. French); the Ontario Secondary School Literacy Test; policies for student assessment; secondary school diploma requirements; the relative merits of semestered and non-semestered secondary schools; the double cohort; ongoing curriculum implementation; support for students at risk; alternatives to (former) basic level courses; support for students still governed by Ontario Schools: Intermediate and Senior Divisions (OS:IS); and the Ministry's Skills Passport initiative.

Self-evaluation

Council maintained its practice of continual assessment of its own effectiveness. A summary of evaluative feedback from Council members is provided to all members and to Ministry staff following each meeting. A sample of the feedback form used by Council members is attached as Appendix 5.

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

Part 3

of the

Annual Report to the Minister:

RESOLUTIONS

for the year

JUNE 2001 - FEBRUARY 2002

TABLE OF CONTENTS

Resolutions

	Page
Communication Strategies	19
Compliance Support Strategies	19
Curriculum	19
Funding	
Protected	20
ISA	21
SEPPA	21
Section 19	22
Accountabily	22
Other	22
Individual Education Plans (IEPs)	23
Monograph 5	23
Ontario College of Teachers	24
Ontario Knowledge Network for Learning (OKNL)	25
Ontario Skills Passport	25
Over 21 Pilot Project	25
Policy and Program Memorandum (PPM) 81	26
Program Standards Project	26
Safe Schools Policy	27
Transition Guide	27
Universal Infant Hearing Screening Program	27

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

RESOLUTIONS FOR THE PERIOD JUNE 2001 TO FEBRUARY 2002

During the period June 2001 to February 2002, forty-five resolutions were made by the Council. The resolutions are categorized as follows:

Communication Strategies

01.03.10 **Whereas:** the Ministry of Education has a number of initiatives that impact on exceptional students (e.g. IEPs, Standards, School Board Plans, Safe Schools, Strict Discipline Programs) and are of interest to parents, SEAC and other stakeholders:

Be it resolved that the Ministry of Education develop and implement a communication strategy about initiatives that impact on exceptional students with MACSE input.

Compliance Support Strategies

01.02.10. **Whereas:** the accountability, the monitoring and legal obligations are essential elements for School Boards:

Be it resolved that MACSE submit the Compliance Support Strategies position paper to the Ministry of Education for consideration. This is a preliminary version only.

Curriculum

02.01.07. **Whereas:** the Special Education Companion to the Ontario Curriculum Unit Planner is an excellent resource for educators and parents, and is currently under revision for release in electronic and print versions and was previously not available to parents:

Be it resolved that when the revised Special Education Companion is released a version be made available to parents.

01.03.13 **Whereas:** the Ministry of Education has initiated a new testing program for all students in grades 4,5,7,8,9,10 and 11. The needs of special education students will need to be addressed in the new testing program:

Be it resolved that (a) MACSE be consulted regarding how the needs of special education students will be addressed in the new testing program (b) an accommodations/exemptions and deferrals guide be developed for the new testing program in consultation with MACSE.

02.01.14 **Whereas**: MACSE has heard reports of some students getting advice to take courses not suitable for their ability (i.e., being encouraged to take U/C instead of U level courses or applied courses instead of academic courses):

Be it resolved that a Ministry guideline be sent to all school boards advising them to be familiar with Admission Requirements for Universities prior to providing guidance to students.

01.02.11 **Whereas:** the information technology and on-line curriculum should be accessible as much as possible:

Whereas: the information technology in the schools will reduce the cost of providing accessible education to students with disabilities:

Be it resolved that MACSE recommends that all new hardware, on-line curriculum and software acquisition meet the Ministry of Education requirements of accessibility.

01.02.12 **Whereas:** some School Boards do not have the training or the expertise to deliver professional development in the area of special and/or adaptive technologies:

Be it resolved that the Ministry of Education implements a delivery mechanism to ensure that every teacher in Ontario has the opportunity to develop the skills and the support mechanism necessary to integrate special and/or adaptive technologies into their teaching and it is the responsibility of the teacher to enhance their skills.

Funding

Funding - Protected

01.02.08 **Be it resolved that** a mechanism must be put into place to monitor how current levels of protected Special Education funding as well as 2001-2002 flexible funding enhancements are being spent on special education programs and services as defined by the Ministry's code of account.

01.02.09 **Be it resolved that** flexible funding enhancements in 2001-2002 allocation to boards not be the beginning of a trend toward the erosion of protected funding envelope for special education.

Funding - ISA

02.01.01 **Whereas:** the administrative burden of the comprehensive ISA review process has created a backlog of student assessments:

Be it resolved that the Ministry of Education consider additional funding to assist school boards to address the backlog of student assessments, and further, that the Ministry require boards to submit a plan in order to be granted additional funding.

02. 01.02 **Whereas:** it is important to maintain the integrity of the ISA comprehensive review recommendations:

Be it resolved that school boards whose cycle one results are higher than current stable funding levels move to live funding in 2002-2003, while other boards continue to receive stable funding.

02.01.05 **Whereas:** the current Intensive Support Amount (ISA) funding amounts have remained constant since the student focused funding model was introduced, while costs to school boards have increased:

Be it resolved that Ministry of Education's review the current per claim amount for ISA 2 and ISA 3 claims with the view to adjusting these amounts to more realistically reflect the actual costs to boards (e.g. to more adequately respond to increased staffing and programming costs).

Funding - SEPPA

02.01.03 **Whereas:** the majority of students in special education are covered under Special Education Per Pupil Amount (SEPPA) funding:

Be it resolved that the Ministry of Education should increase the level of SEPPA funding for all school boards for 2002-2003.

02.01.04 **Whereas:** with the implementation of *Ontario Secondary Schools Grades 9 to 12: Program and Diploma Requirements 1999* the student population upon which the SEPPA grant is based will probably go down, as many students graduate in four years; while at the same time the student population will have proportionately more special education students because many will take more than four years to graduate in order to

successfully complete the new more rigorous curriculum:

Be it resolved that the Ministry of Education increase the level of SEPPA funding for the secondary panel to match or exceed the level of elementary panel SEPPA funding.

Funding - Section 19

02.01.15 **Whereas:** PPM 85 was issued on January 20, 1986 and defines funding for textbooks and the resources in Section 19 facilities as $2500, and such resourcing is frequently inadequate:

Be it resolved that the Ministry of Education review the level of funding for textbooks and technological resources in Section 19 facilities.

01.02.14 **Whereas:** the 1995 Section 19 Program guideline from the Ministry of Education is outdated:

Be it resolved that MACSE recommends a review of the 1995 policy guideline for the Section 19 Program.

01.03.06 **Whereas:** it is not clear to parents how Section 19 programs are organized:

Be it resolved that MACSE recommend that a parent friendly document be developed that explains Section 19 programs and procedures including admission criteria, funding, costs to parents and necessary permissions for assessment, treatment and teaching.

Funding - Accountability

01.02.06 **Be it resolved that** the Ministry of Education establish specific codes of accounts for school boards to report on their expenditures based on defined special education programs and services.

Funding - Other

02.01.13 **Whereas:** textbooks and learning resources for exceptional students are generally not readily available at the secondary level, thus these students cannot grow in reading skill, rather they simply acquire a greater distaste for reading:

Be it resolved that money be allocated to purchase textbooks and other learning resources, both in English and French, for exceptional students who require assistance in reading.

02.01.16 **Whereas:** some students encounter difficulties in learning in their early years that could be avoided and reduce long term costs associated with special education if appropriate early interventions were in place:

Be it resolved that funding for the Early Reading Strategy be expanded to include funding of intervention programs for students in JK – Grade 3 who are at risk for reading difficulties.

01.02.07 **Be it resolved that** the Ministry of Education investigate and find solutions for creating accessible and equitable opportunities for special education students to attend for-credit summer school courses.

Individual Education Plans (IEPs)

01.03.11 **Whereas:** the Ministry of Education IEP Standards clearly articulate IEPs must be based on individual program planning for individual students, ie: what an individual student needs in the way of supports to enable them to access the Ontario Curriculum (including the accommodations and modifications and support necessary to make this happen); and that input from MACSE sectors gives numerous examples of identical IEPs for students being generated:

Be it resolved that therefore the Ministry of Education revisions to IEP Standards consider strong advice to school boards to discourage the use of IEP engines that result in production of IEPs based on exceptionality rather than individual student needs.

01.03.12. **Whereas:** the Ministry of Education IEP Standards Review has demonstrated a wide variance in how individual Boards write IEPs; and how the current IEP Standards are interpreted:

Be it resolved that MACSE have input into additional IEP training to be provided to stakeholders (including principals, teachers, and SEACs).

Monograph 5

01.03.03 **Whereas:** the Education response to a resolution regarding Monograph 5 passed in March 1998 indicated final revisions were underway, and

recognizes that Monograph 5 is still considered a valuable resource for special needs students:

Be it resolved that that a final Monograph 5 be made available to school boards for implementation in schools.

Ontario College of Teachers

02.01.09 **Whereas:** The Ontario College of Teachers has developed draft Additional Qualifications (AQ) Course Guidelines in Pre-school Deaf Education; and

Whereas: it is MACSE's understanding that these guidelines were intended to augment skills of trained teachers of the Deaf and that the course as outlined is deemed by MACSE not to be suitable for classroom teachers who have had no prior training in deaf education; and

Whereas: considerable new information and understanding of the needs of today's deaf and hard of hearing students has been compiled in conjunction with the Universal Infant Hearing Programs of MOHLTC that warrants consideration in the development of the AQ Course Guidelines in preschool Deaf Education; and

Whereas: it is recognized that a growing number of deaf students are integrated into regular school board classes and consequently there is a need for an AQ course in Deaf education for classroom teachers:

Be it resolved that MACSE request that the OCT extend time lines for feedback to the AQ course for Pre-school Deaf Education, and that OCT also consult with community organizations, including members of the Infant Hearing Program, before finalizing the guidelines.

02.01.11. **Whereas:** the proposed Student Protection Act 2001 (Bill 101) focuses on the reporting requirements between employers of certified teachers and the professional regulatory body for teachers (OCT) concerning issues of sexual abuse; and

Whereas: other professionals (e.g. doctors, nurses, social workers, psychologists) are governed by their colleges concerning issues of sexual abuse; and

Whereas: there are other employees of school boards that are not governed by a regulatory college (e.g. educational assistants):

Be it resolved that MACSE be assured that employers have a reporting

requirement related to all staff in schools concerning issues of sexual abuse in the education sector.

02.01.12 **Whereas:** a longer period of time is required to develop a better understanding of the rules and process of the qualifying test for teachers, and to have a chance to review the accommodation needs:

Be it resolved that MACSE recommend to the Ministry that the qualifying test for new teachers does not count for this year.

01.02.01 **Whereas:** in order to improve the training programs for Educational Assistants, it is important to provide a variety of apprenticeship programs:

Be it resolved that MACSE give advice in the development of the "on the job" standards for the Apprenticeship Training Program for Educational Assistants.

Ontario Knowledge Network for Learning (OKNL)

01.02.13 **Whereas:** the concern of learners with special needs have not been captured in the documentation of the Ontario Knowledge Network for Learning:

Be it resolved that MACSE be actively involved in developing a communication mechanism and/or protocol with the working group of Ontario Knowledge Network for Learning (OKNL) in order to address the issues of accessibility and equity.

Ontario Skills Passport

01.03.01 **Whereas:** MACSE recognizes the value of the Ontario Skills Passport for all students and endorses this new initiative:

Be it resolved that the Ministry encourage Boards to include a range of students with different exceptionalities in the piloting of the Passport. Also that any documentation arising from piloting include an analysis of the impact on exceptional students.

Over 21 Pilot Project

01.03.07 **Whereas:** the Ministry of Education has indicated that there will be a phase-out of Post 21 Pilot Project funding, and has indicated that this phase-out is expected to coincide with the possible expansion of the

MCSS Foundation Initiative, and that currently there are limited Foundation projects that are funded throughout the province:

Be it resolved that the Ministry of Education provide MACSE with information about Transition process for students currently involved in the Post 21 Pilot Project.

01.03.08. **Whereas:** the Ministry of Education has indicated that Post 21 Pilot Project funding will be phased-out; the phase out is expected to coincide with the possible expansion of the MCSS Foundations initiative; currently there are a limited number of Foundations project funded throughout the province; large numbers of students requiring ongoing MCSS support are graduating each year:

Be it resolved that the Ministry of Education and the Ministry of Community and Social Services provide MACSE with information about expansion of Foundations initiative, as well as other opportunities for students requiring ongoing support following high school.

Policy and Program Memorandum (PPM 81)

01.02.05 **Whereas:** the task group prepared reports and recommendations regarding revisions of PPM 81 (Speech and Language, Psychosocial services and Personal Health Support Services):

Be it resolved that Education release the literature review and successful practices from the PPM 81 Review task groups.

01.03.05 **Whereas:** there have been significant reductions to speech therapy services from CCACs to school-age children as outlined under Memo 81. Parents and schools are very concerned about this lack of service:

Be it resolved that Ministry of Education Co-ordinated Services Unit communicate MACSE's concern to the Ministry of Health, investigate reasons for cuts in service and explore options to improve access to speech therapy services.

Program Standards Project

01.02.16 **Whereas:** MACSE supports the efforts of the Program Standards Project and recognizes the importance of this initiative for special education students:

Be it resolved that a comprehensive communication, implementation and training plan for the rollout of this Program Standards be developed in consultation with MACSE.

01.03.09 **Whereas:** the government has made a commitment to quality and accountability through the development of program standards:

Be it resolved that MACSE recommends that the Ministry communicate to school boards, parents and to the broader education sector what the next steps are going to be related to program standards .

Safe Schools Policy

01.02.15 **Whereas:** suspension, expulsion regulations including mitigating circumstances come into effect for the 2001-2002 school year:

Be it resolved that the Ministry of Education develop a tracking mechanism and data collection process for the implementation of these safe school policy initiatives.

02.01.06 **Whereas:** Section 265(m) of The Education Act enables a principal to refuse to admit to the school a person whose presence in the school would, in the principal's judgement, be detrimental to the physical or mental well-being of the pupils; and whereas some boards are reported to be conducting independent risk assessments to determine which persons will be refused entry:

Be it resolved that the Ministry of Education examine the practice of risk assessment with a view to developing consistency across the province (sec 265 (m)).

Transition Guide

01.03.02 **Whereas:** the transition guide will be published soon:

Be it resolved that the Ministry develop a transition training strategy for the implementation of the transition guide.

Universal Infant Hearing Screening Program

01.02.02 **Whereas:** MACSE has ongoing concerns that the universality of the infant screening hearing process will not be assured:

Be it resolved that the Ministry of Health and Long Term Care give consideration to launching a province-wide public awareness campaign to inform the public of the availability of infant hearing screening.

01.02.03. **Whereas:** the intention of the protocols for the Infant Hearing Screening Initiative was intended to include unbiased and equitable community input MACSE has concerns that the regional responsibility may not be assuring equitable participation from community partners:

Be it resolved that the Ministry of Health and Long Term Care advise what accountability mechanisms are in place to oversee the implementation of the program to assure widespread community input.

01.02.04 **Whereas:** the Infant Hearing Screening Program is designed to provide screening to infants. MACSE is concerned that children who move to Ontario will not be routinely screened for hearing loss:

Be it resolved that initiatives be considered to assure screening for older children who move to Ontario.

01.03.04. **Whereas:** the Ministry of Health is no longer funding audiological services, including hearing aid evaluations. This is of great concern to parents, teachers and school boards, as hearing has a direct impact on classroom learning:

Be it resolved that the Ministry of Education Special Education Project staff communicate these concerns to the Ministry of Health and discuss ways to improve access to audiological services by school-age children.

02.01.08 **Whereas:** hearing aid assessments and re-assessments have been de-listed from the OHIP schedule of benefits effective August 2001; and whereas research supports audiological management of deaf and hard-of-hearing children in order to maximize their residual hearing and optimize their listening ability as well as achieving optimal ability for inclusion in schools:

Be it resolved that ongoing audiological assessments and re-assessments be available to students through MOHLTC.

02.01.10 **Whereas:** MOHLTC will launch the Universal Hearing Program in 2002; the program is intended to identify hearing loss and its impact on the development of communication; the identified babies will have access to communication audiological support in accordance with the protocols established by this program; those babies identified will also have continued support in their pre-school years under the Pre-school Speech and Language program of MOHLTC; and

Whereas: school based ISA funding is in place for pre-school aged deaf and hard of hearing children: however few preschool programs exist in Ontario; and

Whereas: it is expected that early intervention, access to suitable technology and communication supports will facilitate increased numbers of deaf and hard-of-hearing children to successfully integrate into the regular classroom setting:

Be it resolved that the Ministry of Education initiate an inter-ministerial review of services and support for deaf and hard-of-hearing children with the intent of developing seamless transition plans and assuring continuity of program supports and services.

APPENDIX 1

MANDATE AND STRUCTURE OF THE COUNCIL

The Advisory Committee on Special Education was established in 1974, and has been renewed continually from that date. Its name was changed to the Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE). The following describes the mandate and structure of the Council, as it existed during the 2001-2002 year.

The Council advises the Minister of Education on any matter related to the establishment and provision of special education programs and services for exceptional students, including the identification and provision of early intervention programs for students with special needs.

Members are appointed by the Minister from nominations received from over 80 organizations with an interest in special education. Each member is responsible for liaising with and representing the interests of all organizations in his or her constituency. Details of the nomination and appointment process have been posted by the Ministry on its Web Site at http://www.edu.gov.on.ca (see Minister's Advisory Council on Special Education under Agencies, Boards and Commissions).

In particular, the Council:

- responds to proposals or positions of the Ministry of Education or other ministries, as submitted to the Council, from time to time;
- identifies concerns in the delivery of special education programs and services for exceptional pupils and provides information, advice and recommendations for Ministry consideration;
- submits an annual report and recommendations to the Minister; and
- meets up to three times a year for a maximum of 4 ½ days per year.

The membership structure of the Advisory Council was changed in 1996. Instead of seats for specific organizations, the Council now has:

- one seat for each of nine exceptionalities;
- one seat for each of nine educator and professional categories;
- one seat for a student member;
- one seat for Native Communities;

- four non-voting seats for the Ministry of Community, Family and Children's Services & Integrated Services for Children, the Children's Secretariat, the Ministry of Health and Long Term Care, and the Ministry of Training Colleges and Universities.

- two representatives each for the Francophone and Roman Catholic communities, appointed from among the members above.

In the Summer of 2000, further revisions were made to the mandate and structure of the Council.

- Council's meeting time was increased to 4 ½ days per year, allowing for three meetings of 1 ½ days each.

- The minister was mandated to appoint a member representing the Native community.

- The minister was mandated to invite the Ministry of Training, Colleges and Universities and the Children's Secretariat to join the Ministry of Community Family and Children's Services and the Ministry of Health and Long Term Care, as non-voting members on the Council.

- The Council, with this revised structure, was mandated for a five year period ending March 31, 2005. At that time recommendations for the ongoing mandate and structure will be proposed, on the basis of a sunset review.

APPENDIX 2

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION
APRIL 1, 2001 TO MARCH 31, 2002

Exceptionality / Community of Interest Represented	Members
Exceptionalities:	
Learning Disabilities, All Exceptionalities, Chair	Lynn Ziraldo
Emotional/Behaviour Disorder, Catholic Community	James Arthur
Deaf & Hard of Hearing	Norah-Lynn McIntyre*
Gifted	Virginia Dunlop
Developmental Disability	Janice Strickland
Blind & Low Vision	Diane McLeod
Physical Disability	Derryn Gill
Multiple Exceptionalities	Martha Walsh
Pervasive Developmental Disorder, French Language Community	Raymond LeBlanc
Educator Groups	
Trustees	John Hendry
Supervisory Officers, French Language Community, Vice-Chair	Jean-Luc Bernard
Principals	Cheryl Zinszer*
Teachers	Don Jones
Educational Assistants	Jeanne Robinson*/ Ruth Ann Schedlich
Student /Youth	Edward Masse
Professional Support	
Medical	Greg Gillis
Psychologists	Janice Currie
Social Workers	Jane Loughborough
Speech and Language Pathologists & Roman Catholic Community	Susan Menary
Non-voting	
Ministry of Health and Long Term Care	Lois Michaels
Ministry of Community and Social Services, Office of Integrated Services for Children, and Children's Secretariat	Sandy Palinski Sandy Palinski
Ministry of Training, Colleges and Universities	Jackie Creber/ Eydie Troper
Ministry of Education (Secretary)	June Simonson

* Norah-Lynn McIntyre was Norah-Lynn Lankshear
Cheryl Zinszer resigned August 2001
Jeanne Robinson resigned June 2001and was replaced by Ruth Ann Schedlich

APPENDIX 3

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

COMMITTEE LIST: APRIL 2001 - MARCH 2002

Updated February 25, 2002

STANDING COMMITTEE

FINANCE

Derryn Gill (Chair)
John Hendry
Janice Currie
James Arthur
Jean-Luc Bernard
Martha Walsh
Janice Strickland
Susan Menary
Ginny Dunlop
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: John Amon

AD HOC COMMITTEE

TRANSPORTATION

Derryn Gill (Chair)
Diane McLeod
John Hendry
Jane Loughborough
Ginny Dunlop
Janice Strickland
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: June Simonson

STANDING COMMITTEE

INTERMINISTRY CO-ORDINATION

James Arthur (Chair)
Susan Menary
Don Jones
Raymond LeBlanc
Jane Loughborough
Greg Gillis
Diane McLeod
Norah-Lynn McIntyre
Catherine Davis
Edward Masse
Ruth Ann Schedlich
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: Crawford Dedman

AD HOC COMMITTEES

EDUCATIONAL ASSISTANTS

Ruth Ann Schedlich (Chair)
Jean Luc Bernard
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (ex-officio)

Ministry Resource Person: Bill Wyman

TRANSITIONS

Raymond LeBlanc (Chair)
Don Jones
John Hendry
Greg Gillis
Diane McLeod
Edward Masse
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: Bill Wyman

SAFE SCHOOLS/CODE OF CONDUCT

Jane Loughborough (Chair)
Janice Currie
James Arthur
Greg Gillis
Don Jones
Jean Luc Bernard
Catherine Davis
Janice Strickland
Edward Masse
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: Paul Carr

STANDING COMMITTEE

ACCOUNTABILITY AND STANDARDS

Susan Menary (Chair)
Jean-Luc Bernard
Janice Currie
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Janice Strickland
Norah-Lynn McIntyre
Jane Loughborough
Catherine Davis
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: John Amon

AD HOC COMMITTEE

ELEMENTARY/SECONDARY SCHOOL REFORM CURRICULUM AND ASSESSMENT

Don Jones (Chair)
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Janice Strickland
Jane Loughborough
Susan Menary
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: Kathy Schaffer

GRADE 10 TEST OF READING AND WRITING

Ginny Dunlop (Chair)
Janice Currie
Jean-Luc Bernard
Norah-Lynn McIntyre
Catherine Davis
Don Jones
Lynn Ziraldo (ex-officio)

Ministry Resource Person: Paul Carr

TEACHING

Vacant (Chair)
Jean-Luc Bernard
Don Jones
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (ex officio)

Ministry Resource Person: Kathy Schaffer

APPENDIX 4

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

COMMUNICATION: COLLABORATING WITH THE COMMUNITY

SUBMITTED BY: _____
Name of Council Member

DATE AND SOURCE	WHAT'S WORKING WELL IN SPECIAL EDUCATION	CHALLENGES/ISSUES

INSTRUCTIONS FOR COMPLETION OF THE COMMUNICATION: COLLABORATING WITH THE COMMUNITY FORM

This form is intended for use by members of the Minister's Advisory Council on Special Education to provide information to the Council on successful practices and issues or challenges in the area which they represent on the Council.

Information about successful practices, issues or challenges should be entered in the appropriate column of the chart opposite the name of the organization which is the source of the information and the date of the consultation with that organization. If the source is an individual rather than a representative of an organization, you should protect the identity of the individual by showing in the source column a generic term like "parent" or "teacher" etc.

Some members are in the habit of distributing this form to the organizations in their constituency and asking the organizations to complete the form. This approach provides detailed information which may be very useful to the member but it also often provides more detail than can be easily assimilated by other Council members. Members who collect such detailed information from constituents are requested to complete a summary form containing the most salient issues identified by their constituents and to provide that summary to the Council indicating that more detailed information is available to any member who wishes it.

The completed form should be submitted by the member to the Chair of the Council prior to each regular meeting of the Council. The completed forms will be copied and distributed to all members at or shortly following each regular Council meeting.

APPENDIX 5

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

SWOT ANALYSIS

MEETING_____

STRENGTHS	*WEAKNESSES*
OPPORTUNITIES	*THREATS*

c/o Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL À LA MINISTRE

POUR L'ANNÉE 2001 - 2002

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 3 juin 2002

Madame Elizabeth Witmer, députée
Vice-première ministre
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation
22e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Madame la Ministre,

À titre de présidente du Conseil, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCED) concernant ses activités en 2001-2002.

Au nom des membres du Conseil, je tiens à remercier l'ex-ministre de l'Éducation, Janet Ecker, du soutien continu qu'elle a apporté au Conseil et de sa participation active à ses délibérations. Le Conseil lui est en outre reconnaissant pour les nombreuses occasions qui lui ont été offertes de contribuer à l'élaboration des politiques sur l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario.

Comme par le passé, le rapport ci-joint comprend un message qui vous est destiné concernant certaines des principales observations et recommandations ainsi qu'une description détaillée des activités en 2001-2002. J'espère pouvoir vous rencontrer sous peu pour discuter en détail de ce rapport.

En terminant, permettez-moi de vous remercier encore au nom du Conseil pour nous avoir donné l'occasion de poursuivre ce dialogue fructueux. Ce forum a été l'occasion d'examiner avec vous les politiques du Ministère qui influent sur la capacité et la responsabilité des conseils scolaires de fournir des programmes et des services d'éducation aux élèves en difficulté.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente du Conseil,

Lynn Ziraldo

a/s Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, ON L4C 8A6
905 884-7933 Télécopieur : 905 770-9377

TABLE DES MATIÈRES

Lettre d'accompagnement

Partie 1 : Message du Conseil à la Ministre

Partie 2 : Activités du Conseil en 2000-2001

Partie 3 : Résolutions du Conseil en 2001-2002

Annexe 1 : Mandat et structure du Conseil

Annexe 2 : Membres du Conseil en 2001-2002

Annexe 3 : Sous-comités du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Annexe 4 : Communication : Collaboration avec la communauté (Formulaire)

Annexe 5 : Analyse PFPM (Formulaire)

PARTIE 1:

MESSAGE DU CONSEIL À LA MINISTRE

Madame la Ministre,

Aux termes de son mandat, le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté croit qu'il lui revient de relever les pratiques exemplaires ainsi que les défis du milieu de l'enfance en difficulté et de vous recommander les mesures à prendre à cet égard. Vous trouverez ici les points saillants des principales observations et prises de positions du Conseil en 2001-2002. Une description du mandat et de la structure du Conseil est jointe à l'annexe 1 du rapport.

Les avis adoptés par le Conseil en 2001-2002 sont énoncés dans une série de résolutions qui se trouvent à la partie 3 du rapport.

Priorités du Conseil

Au cours des réunions du Conseil, chaque membre est invité à présenter un rapport sur les consultations récentes auprès des organismes de son milieu. Ces rapports sont distribués aux membres du Conseil afin que les pratiques exemplaires et les sujets de préoccupation soient partagés parmi les membres.

Les sections suivantes sont organisées en fonction des priorités du Conseil et mettent l'accent sur les nouveaux sujets de préoccupation qui orienteront ses délibérations en 2002-2003 :

- le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris le transport;
- la redevabilité, notamment le perfectionnement de l'enseignement et de l'apprentissage, le curriculum et l'évaluation, l'évaluation normalisée et les matières obligatoires, la législation, les initiatives de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les initiatives des politiques d'enseignement et du projet de programme, les plans d'enseignement individualisés (PEI), les normes des programmes et la double cohorte;
- la liaison interministérielle, y compris les services coordonnés et le programme universel de dépistage de la surdité chez les nourrissons.

Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

Consultations sur le budget

La présidente, Lynn Ziraldo, a pris part aux consultations en vue de la préparation du budget et a pu présenter des suggestions provenant des membres du Conseil et de leur milieu. Le financement approprié des élèves qui ont besoin de programmes et de services en enfance en difficulté constitue toujours une priorité d'importance pour notre Conseil.

Le Conseil apprécie que l'éducation demeure une priorité du gouvernement mais il s'inquiète encore de la possibilité de diminution du financement de l'enfance en difficulté, compte tenu de la situation financière de la province.

Financement

Les membres du Conseil comprennent les raisons pour lesquelles le gouvernement a accordé aux conseils scolaires une réglementation flexible qui leur permet de répondre au priorités locales. Celle-ci permet en outre de protéger les enveloppes budgétaires de l'éducation de l'enfance en difficulté des années antérieures. Par ailleurs, le Conseil s'inquiète de la pertinence du niveau de financement actuel pour les élèves qui ont des besoins spéciaux.

Le processus de mettre à la fine pointe de l'allocation d'aide spécialisée (AAS) semble avoir réussi et les membres du Conseil ont signalé que l'expérience des conseils scolaires pilotes était positive. Le Conseil est aussi heureux que les demandes d'ASS 1 couvrent dorénavant les demandes de remboursement de l'équipement personnalisé pour les élèves qui reçoivent leur éducation dans des centres de traitement pour enfants de même que pour les élèves qui quittent les écoles provinciales et les écoles d'application pour retourner dans les conseils scolaires.

Le Conseil appuie la mise sur pied du processus de révision globale de l'AAS et des groupes de travail connexes où il assure une représentation. Les phases un et deux de la révision globale ont été bien accueillies par les conseils, notamment en raison de la clarification des critères d'admissibilité, de la nature cyclique de la révision et de l'approche collégiale adoptée par les responsables de la validation qui appuient les conseils scolaires dans leur processus de demande. Il importe de continuer à faire ressortir la crédibilité de ce programme. Le Conseil recommande fermement que les conseils scolaires qui ont démontré des besoins dépassant le niveau de financement existant dans les phases un et deux soient subventionnés en fonction de leurs besoins

réels (live) pour l'année scolaire 2002-2003. Il est également important que les autres conseils scolaires continuent de recevoir un financement stable jusqu'à la fin de la

phase quatre de la révision globale de l'AAS. De plus, le Conseil a identifié l'importance que tous les conseils scolaires reçoivent une augmentation de l'allocation générale par élève en difficulté (AGED) pour l'année scolaire 2002-2003. Il recommande de plus une autre augmentation de l'AGED pour le secondaire afin que soit maintenu le niveau de financement du palier élémentaire.

Le Conseil s'inquiète encore du fardeau administratif que représente le processus de l'AAS pour les conseils scolaires. Le Conseil estime que le temps du personnel des conseils scolaires est souvent détourné du service direct aux élèves au profit de la gestion administrative de l'AAS. Il semble que cela occasionne des délais pour l'évaluation des élèves (en particulier dans les conseils scolaires francophones) qui ne font pas partie du processus de demande. Le Conseil recommande que le Ministère accorde des subventions additionnelles pour des évaluations aux conseils scolaires afin qu'ils puissent répondre aux critères de financement de l'AAS pour les étudiants admissibles et entreprendre l'évaluation d'autres élèves pour un diagnostic, un placement et à d'autres objectifs de programme.

Transport

Le Conseil de la Ministre est conscient du travail en cours dans le cadre du projet de transport des élèves qui prévoit un nouveau modèle de financement du transport scolaire. Les membres du Conseil se disent soucieux du fait qu'il ne semble pas y avoir d'éducateurs spécialisés directement reliés au projet et que le Conseil ait eu peu d'occasions d'offrir des commentaires sur la question. Le Conseil estime que le financement des conseils scolaires pour le transport doit être judicieux, qu'il doit répondre aux besoins spéciaux des élèves, qu'il doit leur accorder la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux circonstances et qu'il ne doit pas influencer les décisions concernant la longueur de la journée scolaire ou la prestation du programme et des services des élèves en difficulté. La capacité de prendre part aux sorties éducatives prévues au programme, de suivre les cours d'été, de participer à la transition des programmes de soins et de traitements aux programmes scolaires et de sécurité font partie des questions qui doivent être prises en considération pour les élèves qui ont des besoins spéciaux. Le comité spécial de transport du Conseil constitue une excellente ressource pour le projet de transport des élèves de sorte que ces questions sont traitées avec toute la considération voulue.

Redevabilité

Enseignement et apprentissage améliorés

Le Conseil appuie l'engagement du ministère de l'Éducation à améliorer le rendement

des élèves et à développer les capacités au sein du système pour appuyer l'apprentissage des élèves.

Les parents qui communiquent avec les membres du Conseil leur font part d'un immense niveau de frustration lié aux questions de fréquentation scolaire des élèves des programmes et services de l'enfance en difficulté, lesquels sont grandement lésés en périodes de grève. Le Conseil encourage la Ministre ou le Ministre à travailler à mettre des mesures en place pour résoudre cette question afin de fournir un système plus stable.

Aux paliers élémentaire et secondaire, les parents et les électeurs signalent aux membres leurs préoccupations concernant l'augmentation de la quantité et du degré de difficulté des devoirs depuis l'établissement d'un niveau plus élevé des attentes du nouveau curriculum. Au niveau secondaire, on se préoccupe également du plus grand défi que présente le nouveau curriculum pour les élèves qui suivraient normalement les cours de base et qui pourraient ne pas obtenir leur diplôme en raison de l'accroissement du degré de difficulté.

Les membres de votre Conseil appuient le Ministère dans son travail pour améliorer l'apprentissage des élèves par l'amélioration de l'enseignement, y compris la loi qui a été votée pour modifier les normes de la charge de travail des enseignantes et enseignants afin qu'ils aient plus de temps pour faire du rattrapage ce qui aidera les élèves à répondre aux attentes du curriculum de l'Ontario. Les membres du Conseil sont heureux que l'éducation en l'enfance en difficulté soit reconnue comme un des sept champs obligatoires de la formation professionnelle pour les enseignantes et enseignants. Ainsi la réussite des exigences pédagogiques du programme d'apprentissage professionnel contribuera à rassurer les parents et les élèves sur la mise à jour des connaissances et des habiletés des enseignantes et enseignants en enfance en difficulté. Le Conseil appuie de plus la révision continue des lignes directrices sur la formation menant à des qualifications additionnelles effectué par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les membres du Conseil ont été très heureux d'apprendre que les examens d'admission à la profession d'enseignant administrés au printemps 2002, feront l'objet d'essais expérimentaux à l'échelle de la province.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

La présidente du Conseil a rencontré le nouveau directeur général de l'OQRE et ils ont discuté de sa politique d'adaptation en relation avec les tests de compétences en lecture et écriture des écoles secondaires de l'Ontario et des évaluations provinciales des classes de 3e, 6e et 9e années. Le Conseil a apprécié l'occasion qu'il a eue de commenter **le guide de l'OQRE sur les adaptations, les dispositions spéciales, les**

reports et les exemptions de même que les révisions du Ministère dans la Note de politique/programmes n° 127*:* adaptations, reports et exemptions *au Test provincial de compétences linguistiques de l'Ontario*. Le Conseil a manifesté un vif intérêt dans la collecte de données et a fourni à l'OQRE certaines suggestions pour colliger des renseignements relatifs à la mise en oeuvre des adaptations et sur les répercussions des évaluations provinciales sur les élèves en difficulté.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

Le Conseil félicite le Ministère pour son engagement dans la formation donnée au printemps 2001 et pour sa décision d'adjoindre des conseillers et des conseillères scolaires ainsi que des membres des Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED) au personnel chargé des aspects pédagogiques et financiers des conseils scolaires. Le Conseil recommande que le Ministère considère cette collaboration comme un modèle pour des formations éventuelles en enfance en difficulté. Le Conseil appuie la mise sur pied des normes des plans d'enseignement individualisés du Ministère et considère que les PEI doivent reposer sur les forces et les besoins individuels des élèves, doivent décrire les adaptations exigées pour accéder au curriculum provincial et doivent cerner les attentes d'apprentissage modifiées ou différentes. Le Conseil appuie fermement une révision continue d'un échantillon de PEI choisi au hasard et recommande de la formation additionnelle. Le Conseil appuie de plus la publication d'un gabarit de PEI provincial afin d'assister les conseils scolaires à rencontrer les normes exigées.

Les normes de programme

Le Conseil consultatif de la Ministre a bien accueilli l'annonce du gouvernement, en janvier 2000, concernant l'établissement de normes de programme puisqu'elles servent à énoncer clairement les attentes des programmes et des services qui doivent être offerts aux élèves en difficulté et aux autres élèves qui ont un PEI et des besoins spéciaux. Les conseils scolaires recevraient ainsi des directives sur les attentes du Ministère concernant la qualité des programmes et des services qu'ils doivent offrir en fonction du financement reçu. Dans la même veine, les parents seront mieux informés sur ce que leurs enfants peuvent attendre. Par conséquent, les normes de programme constituent un élément important de redevabilité dans la mise en oeuvre des programmes et des services en enfance en difficulté.

Le Ministère a établi des groupes de ressources bénévoles pour chaque anomalie comme mécanisme de consultation avec les partenaires pour l'établissement de normes appropriées. Les membres du Conseil ont volontiers participé aux groupes de ressources bénévoles. Le travail se poursuit avec les groupes de ressources bénévoles

actifs qui fournissent des avis sur les normes des programmes d'élèves qui ont des difficultés d'apprentissage et des anomalies multiples. Le Conseil appuie les avis collectifs des groupes de ressources bénévoles recueillis jusqu'à présent et presse le Ministère de publier les normes du programmes pour les mettre en application. Étant donné que la mise en application des normes pourrait entraîner des répercussions – notamment en ce qui concerne la formation des ressources humaines, le développement professionnel et les finances - le Conseil appuie une consultation plus vaste sur les normes proposées, afin de clarifier tous les aspects de ces répercussions et de procéder à une planification appropriée de leur mise en oeuvre.

Double cohorte

Le Conseil souhaite que la Ministre continue à tenir compte de la nécessité d'un nombre de places de stages suffisant pour les étudiantes et étudiants qui font partie de la double cohorte. Les membres appuient les initiatives prévues, comme l'engagement de financement sur plusieurs années annoncé dans le budget de l'Ontario en 2001, ce qui fournira un budget d'opération additionnel aux collèges et aux universités.

Le rapport du vérificateur provincial sur l'éducation en enfance en difficulté

Le Conseil est heureux que certains de ses membres, y compris la présidente, ait eu l'occasion de rencontrer le personnel du Bureau du vérificateur provincial afin de discuter de la conformité des questions reliées à l'enfance en difficulté. Le Conseil appuie les recommandations du rapport final du vérificateur et continue de fournir des avis au Ministère sur les stratégies de soutien à la responsabilisation qui peuvent être mises en oeuvre pour accroître la qualité et la redevabilité en enfance en difficulté. Tous les membres du Conseil espèrent qu'il y aura d'autres occasions de fournir au Ministère des commentaires et des avis sur l'élaboration d'un plan ministériel qui réponde complètement à ces recommandations en temps opportun.

L'éducation de l'enfance en difficulté : Guide pour les éducatrices et les éducateurs

Le Conseil était heureux de recevoir un exemplaire officiel de *L'éducation de l'enfance en difficulté : Guide pour les éducatrices et les éducateurs* lors de sa réunion d'octobre 2001. Le Conseil recommande que le Ministère prévoie une révision et une mise à jour périodique de ce document de référence pour s'assurer qu'il demeure une référence utile pour les parents et les éducatrices et éducateurs.

Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED):

Le Conseil reconnaît le rôle important joué par les CCED en conseillant les conseils scolaires sur les programmes et les services pour l'enfance en difficulté, en vertu du

Règlement 464/97. À cet effet, le Conseil considère qu'il est crucial que le Ministère offre de la formation interne et un appui aux membres des CCED pour leur permettre de remplir leur rôle.

Liaison interministérielle

Unité de la coordination des services

Au cours d'une réunion en septembre 2001, la présidente a informé l'ex-ministre de l'Éducation, madame Janet Ecker, que le Conseil attendait avec impatience les changements qui devaient découler des travaux entrepris par l'Unité de la coordination des services du ministère de l'Éducation.

Le Conseil appuie l'initiative du ministère de l'Éducation de collaborer avec le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance et avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour élaborer des politiques visant à améliorer la coordination des services sociaux, de santé, d'éducation, d'orthophonie et de psychologie entre les écoles et d'autres organismes pour les besoins des enfants ayant des besoins spéciaux.

Le Conseil est d'avis que les éléments principaux de cette initiative sont :

- mettre l'accent sur les élèves du cycle primaire (maternelle à 3e année) afin de miser sur les résultats positifs du Programme de la petite enfance de l'Ontario.

- établir une série de lignes directrices qui obligeront les conseils scolaires à élaborer des plans de transition pour les enfants qui passent de programmes d'intervention précoce à l'école, y compris du programme gouvernemental de parole et de langage et du programme intensif d'intervention précoce pour les enfants autistiques;

- définir des nouvelles politiques qui permettront de clarifier les rôles et les responsabilités interministériels en ce qui a trait à la prestation des services d'orthophonie, d'ergothérapie, de physiothérapie et à l'accessibilité à l'équipement personnalisé;

- faire une révision globale du lien entre les conseils scolaires et les services de santé mentale pour enfants afin de cerner les pratiques exemplaires, les écarts et les aspects à améliorer.

Le Conseil prévoit que le travail de l'Unité de la coordination des services bénéficiera aux parents et à leurs enfants en leur fournissant une transition plus fluide et plus

harmonieuse de la naissance à l'inscription scolaire. Les membres ont apprécié l'occasion qui leur a été fournie de présenter leurs commentaires et leur avis sur cette initiative dès les premières étapes de son développement. Nous sommes aussi heureux que les membres du Conseil, y compris la présidente, aient été invités à participer au comité consultatif du Ministère sur les services coordonnés.

Programme universel de dépistage de la surdité chez les nourrissons

Le Programme universel de dépistage et d'évaluation de la surdité et de développement de la communication chez les nourrissons lancé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont des programmes d'intérêt pour le Conseil. Les membres du Conseil considèrent que le dépistage précoce et l'évaluation, les programmes d'évaluation et d'intervention précoces pour les élèves qui sont sourds ou malentendants sont susceptibles de mieux préparer leur transition vers les programmes scolaires. Le Conseil est préoccupé par le peu de programmes préscolaires offerts aux enfants sourds ou malentendants, partout en province, de même que par le manque criant d'enseignants spécialisés.

Le Conseil estime qu'on doit revoir les services et l'appui aux enfants sourds et malentendants de niveau préscolaire. Il recommande qu'on prenne des mesures pour assurer une transition à la suite du programme de dépistage de la surdité chez les nourrissons (de la naissance à l'âge de 2 ans et demi). Il faut que le gouvernement fasse mieux connaître les deux programmes auprès du public. De plus, le Conseil est préoccupé du fait que les évaluations reliées aux appareils auditifs continuent d'être absentes du régime de Protection-Santé d'Ontario.

La *Loi sur la sécurité dans les écoles* et le code de conduite

Le Conseil respecte et comprend l'intention du législateur et apprécie la façon dont le Ministère a travaillé avec les membres pour ajouter les circonstances atténuantes aux règlements en vigueur. Le Conseil continuera à s'intéresser à la mise en place des éléments de cette initiative, notamment à la formation des directions et aux façons dont les conseils scolaires assurent le suivi et les comptes rendus sur les élèves en difficulté qui sont suspendus ou expulsés et inscrits à des programmes de discipline rigide. Les membres du Conseil ont exprimé le désir qu'il y ait des mises à jour pour faire en sorte que les étudiants en difficulté ne soient pas lésés par cette loi. Plus particulièrement, le Conseil a demandé des rapports d'étape sur les initiatives connexes, comme les programmes de discipline rigide, afin d'évaluer leurs répercussions sur les populations autochtones, francophones et rurales d'élèves en difficulté qui n'ont pas accès à ces programmes.

Projet de lecture précoce

Le Conseil félicite le Ministère pour la mise sur pied du projet de lecture précoce et pour l'accent mis sur les initiatives reliées à la petite enfance. La présentation et l'échange de documents lors de la rencontre de février a suscité un intérêt quant au bien-fondé des stratégies d'intervention auprès des enfants en bas âge et à l'établissement de cible efficace. Étant donné son intérêt marqué pour cette question, le Conseil a demandé de plus amples informations sur la coordination des diverses initiatives concernant la petite enfance, y compris celles des autres ministères. Les membres sont aussi intéressés à recevoir des données reliées au nombre d'élèves qui ont participé au projet de lecture précoce et qui ont par la suite été identifiés comme ayant des difficultés.

Conclusion

Ce résumé fait état des remarques, des **défis** et les recommandations les plus importantes qui découlent du travail du Conseil consultatif de la Ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'année 2001-2002.

Je désire exprimer l'appréciation du Conseil pour le soutien apporté par l'ex-ministre de l'Éducation, madame Janet Ecker, et par le personnel du Ministère au cours de l'année 2001-2002. Nous avons de plus apprécié le fait que Madame la ministre Ecker soit présente aux trois rencontres du Conseil et qu'elle examine ses résolutions. Comme présidente de votre Conseil, j'ose espérer travailler de nouveau avec vous au cours de la prochaine année afin d'assurer le développement des programmes et des services en enfance en difficulté.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente du Conseil,

Lynn Ziraldo
p.p. Conseil consultatif de la Ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

PARTIE 2

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2001 et 2002

Composition

Les informations qui suivent résument les nominations et les reconductions effectuées par la Ministre en 2001-2002.

Janice Strickland a nouvellement été nommée pour une période de trois ans se terminant le 31 mars 2004 comme représentante des élèves présentant un handicap de développement.

Catherine Davis a nouvellement été nommée pour une période de trois ans se terminant le 31 mars 2004 comme représentante des communautés autochtones. La représentation des Autochtones est une nouvelle fonction mise en place le 1er avril 2001.

Edward Masse a nouvellement été nommé pour une durée d'un an se terminant le 31 mars 2002 comme représentant des élèves et de la jeunesse.

Jean-Luc Bernard a été renommé pour une période de trois ans comme représentant des surintendantes et surintendants et de la communauté francophone. M. Bernard a aussi été nommé vice-président pour une durée de trois ans se terminant le 31 mars 2004.

Martha Walsh a été renommée pour une durée de trois ans comme représentante des élèves ayant des anomalies multiples et son mandat se termine le 31 mars 2004.

Raymond LeBlanc a été renommé pour une période de trois ans comme représentant des élèves ayant un trouble de développement profond et de la communauté autistique et la communauté francophone et son mandat se termine le 31 mars 2004.

Greg Gillis a été renommé pour une période de trois ans comme représentant du milieu médical et son mandat se termine le 31 mars 2004.

Derryn Gill a été renommé pour une période d'un an comme représentant des élèves ayant une déficience physique et son mandat expire le 31 mars 2002.

Janice Currie a été renommée pour une période d'un an comme représentante des psychologues et son mandat expire le 31 mars 2002.

John Hendry a été renommé pour une période d'un an comme représentant des conseillères et conseillers scolaires et son mandat se termine le 31 mars 2002.

Jeanne Robinson a été renommée pour une période d'un an comme représentante des aides-enseignantes et aides-enseignants mais elle a démissionné en juin 2001.

Ruth Ann Schedlich a été nommée comme représentante des aides-enseignantes et aides-enseignants pour terminer le mandat de Jeanne Robinson qui expirait le 31 mars 2002.

Cheryl Zinszer a été nommée le 31 mars 2000 pour une période de trois ans comme représentante des directrices et des directeurs d'école mais elle a démissionné en août 2001 pour accepter un poste au bureau du ministère de l'Éducation de la région de London.

La liste des membres du Conseil à la fin de 2001-2002 figure à l'annexe 2.

Réunions

Le Conseil a tenu des réunions les 13 et 14 juin 2001, les 17 et 18 octobre 2001 et les 20 et 21 février 2002.

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la rencontre des 13 et 14 juin 2001:

Cours de qualifications additionnelles
Politique et programme d'enseignement
Partenariat pour la mise en oeuvre du curriculum
Centre de traitement des enfants
Programmes intensifs d'intervention précoce pour les enfants autistiques
Projet d'école secondaire
Double cohorte
Programme de soin et de traitement (article 19)
Normes de programmes
Révision des plans d'enseignement individualisés (PEI)
L'éducation de l'enfance en difficulté : Guide pour les éducatrices et les éducateurs
Plans de transition

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion des 17 et 18 octobre 2001 :

Rapport du vérificateur provincial sur l'enfance en difficulté
L'éducation de l'enfance en difficulté : Guide pour les éducatrices et les éducateurs
Passeport – formation Ontario
Instituts d'été
Normes de programmes
Protocole de communication
Projet de lecture précoce
Forum de la redevabilité
Centres communautaires d'accès aux soins
Programme de dépistage de la surdité chez les nourrissons
Outils d'évaluations pour la population francophone
Politique et programme d'enseignement
Évaluation des matières obligatoires
Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté
Responsabilisation et cueillette de données
Coordination des services
Intervention précoce, projet d'évaluation précoce
Révision des PEI et des plans d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion des 20 et 21 février 2002 :

Programmes d'intervention précoce pour les enfants autistiques
Révision des PEI
Coordination des services
Normes de programmes
Rapport du vérificateur provincial sur l'éducation de l'enfance en difficulté
Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation (ROSSE) – projet pilote pour les surdoués
Programme de soins et de traitements (Section 19)
Transport
Budget de l'éducation
Projet de lecture précoce

L'honorable Janet Ecker, ex-ministre de l'Éducation a assisté aux trois réunions pour

un échange sur les questions relatives à l'enfance en difficulté, sur les réalisations du gouvernement concernant la réforme de l'éducation, de même que sur les initiatives actuelles en enfance en difficulté. Les membres du Conseil ont été rassurés et ravis d'entendre l'ex-Ministre manifester son engagement personnel pour les élèves en difficulté et sa reconnaissance du rôle joué par le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Consultations

La présidente du Conseil, Lynn Ziraldo, a rencontré l'ex-ministre de l'Éducation, madame Janet Ecker, le 13 septembre 2001. Lynn Ziraldo a alors examiné le Rapport annuel du Conseil pour l'année 2000-2001 avec la Ministre. Cet exercice a permis à la présidente du Conseil de soulever des questions dont le Conseil se préoccupe et a donné à l'ex-Ministre la possibilité d'entendre les priorités, les enjeux et les recommandations du Conseil et d'y réagir.

Au courant de l'année, la présidente a de plus poursuivi, lorsque cela s'est avéré nécessaire, ses rencontres avec la sous-ministre de l'Éducation, Suzanne Herbert et avec la sous-ministre adjointe de la Division de la planification stratégique et des Programmes de l'Éducation de l'élémentaire et du secondaire, Judith Wright.

La présidente a aussi rencontré Denis Vaillancourt, sous-ministre adjoint de l'Éducation en langue française et de l'Administration de l'Éducation, pour discuter d'une série d'enjeux, y compris l'éducation de l'enfance en difficulté dans la communauté francophone, le rôle et l'importance des comités consultatifs d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires et l'aide en ressources fournie aux conseils scolaires par les écoles provinciales et les écoles d'application.

Le 28 novembre 2001, le Bureau du vérificateur provincial a publié son rapport de vérification du rendement de l'éducation de l'enfance en difficulté. Avant la publication du rapport, la présidente du Conseil et quelques membres ont rencontré le vérificateur provincial pour présenter des commentaires sur le processus de suivi et de mise en œuvre des recommandations concernant l'éducation de l'enfance en difficulté. Les recommandations du vérificateur provincial confirment les initiatives entreprises par le Ministère pour améliorer la qualité et la redevabilité, y compris les normes des plans d'enseignement individualisé, les plans des conseils scolaires en enfance en difficulté et les normes de programmes et relèvent des secteurs où il faut redoubler d'ardeur pour assurer l'efficacité des programmes. Le Conseil prévoit fournir continuellement des avis au Ministère sur la façon de mettre en œuvre les recommandations du rapport.

La présidente et d'autres membres du Conseil ont rencontré les fonctionnaires du Ministère à diverses reprises afin de s'assurer que les perspectives, les préoccupations et les recommandations du Conseil étaient comprises par ceux qui ont la responsabilité de développer et de mettre en œuvre les politiques et les programmes.

L'élaboration de normes de programmes pour les programmes et les services en enfance en difficulté constitue toujours une priorité. En 2001, les membres du Conseil ont participé aux groupes de personnes ressources bénévoles pour élaborer des recommandations sur la façon dont le gouvernement doit établir les normes de programme de chaque anomalie. Les membres se sont aussi rencontrés pour examiner les éléments communs des avis formulés par le personnel du Ministère lors des rencontres des groupes de personnes ressources bénévoles.

Le Conseil a aussi délégué des représentantes et représentants aux réunions de consultation du Ministère sur une série de questions, y compris la réforme du financement de l'éducation, et plus particulièrement sur le groupe de travail de l'AAS qui effectuent la révision globale de l'AAS. Les membres du Conseil ont fourni une rétroaction à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en ce qui a trait aux cours de qualifications additionnelles destinés aux enseignantes et enseignants et à la Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation concernant le volet « éducation de l'enfance en difficulté » du Planificateur d'unités d'apprentissage.

Certains membres du Conseil ont assisté à des sessions de formation sur les plans d'enseignement individualisé et sur les normes concernant les plans de l'enfance en difficulté des conseils scolaires en mars et avril 2001. Le Ministère, conjointement avec Ontario Council for Exceptional Children, et l'Association professionnelle pour l'enfance en difficulté, a tenu neuf sessions de formation dans la province, soit sept en anglais et deux en français. La présidente du Conseil, Lynn Ziraldo, a assisté à plusieurs sessions où se regroupaient le personnel des conseils scolaires, le Conseil et des membres des CCED.

Les membres des comités permanents ou spéciaux du Conseil ont assisté à un certain nombre de téléconférences au cours de l'année pour discuter des initiatives comme le *Ontario Education Number* (OEN), les services d'aide à la santé dans les établissements scolaires et le projet de transport des élèves. Aussi, un certain nombre de questions ont été discutées avec l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), comme l'adaptation, les reports et les exemptions concernant les élèves en difficulté pour le Test provincial de compétences linguistiques. La liste des comités permanents et spéciaux figure à l'annexe 3.

Les membres du Conseil ont pris la parole partout en Ontario afin de faire connaître le Conseil et de solliciter des commentaires sur les questions de l'heure. Les membres ont continué de recueillir de l'information relative à leur champ d'intervention, de même que sur les pratiques exemplaires, sur les préoccupations et les défis du milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les commentaires ont servi à informer le Conseil sur certaines questions et l'ont aidé à préparer le programme de l'année prochaine. Un exemplaire du formulaire utilisé par les membres du Conseil pour faire rapport de ces consultations figure à l'annexe 4.

La présidente a fait rapport de ses rencontres avec Kit Rankin, directrice de la Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation du Ministère. La présidente a informé le Conseil que les sujets qui suivent ont été abordés à la réunion : les besoins de financement additionnel pour les livres scolaires et pour d'autres outils technologiques pour les élèves des programmes de l'enfance en difficulté, les politiques d'exemptions des niveaux élémentaire et secondaire (FRENCH), le Test provincial des compétences linguistiques, les politiques d'évaluation des étudiants, les exigences du diplôme d'études secondaires, le bien-fondé d'avoir ou de ne pas avoir de divisions semestrielles dans les écoles secondaires, la double cohorte, la mise en œuvre continue du curriculum, l'appui aux étudiants à risque, les solutions de rechange aux (anciens) cours du niveau fondamental, l'appui aux élèves qui sont encore régis par Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieurs (EOCIS) et l'initiative Passeport-formation Ontario.

Auto-évaluation

Le Conseil a poursuivi la pratique de l'évaluation continue de sa propre efficacité. Un résumé de la rétroaction évaluative des membres du Conseil est présentée à tous les membres et au personnel du Ministère après chaque réunion. Un exemplaire du formulaire de la rétroaction utilisé par les membres du Conseil figure à l'annexe 5.

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Partie 3

du

Rapport annuel
à la Ministre:

RÉSOLUTIONS

pour la période allant de

JUIN 2001 à FÉVRIER 2002

TABLE DES MATIÈRES

Résolutions

Page

Stratégies de communication 19

Stratégies de soutien à la redevabilité 19

Curriculum 19

Financement
- Protégé 20
- AAS 21
- AGED 21
- Article 19 22
- Redevabilité de comptes 22
- Autres 22

Plan d'enseignement individualisé (PEI) 23

Monographie n° 5 23

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 24

Réseau ontarien du savoir (OKNL) 25

Passeport-formation Ontario 25

Projet pilote pour les 21 ans et plus 25

Note de politique/programme (NPP) n° 81 26

Projet sur les normes des programmes 26

Politique de sécurité dans les écoles 27

Guide: Planifier pour la transition 27

Programme universel de dépistage de la surdité chez les nourrissons 27

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RÉSOLUTIONS POUR LA PÉRIODE DE JUIN 2001 À FÉVRIER 2002

Curriculum

02.01.07. **Attendu que :** le volet "éducation de l'enfance en difficulté" du Planificateur d'unités d'apprentissage représente une excellente ressource pour les éducatrices et éducateurs et les parents, et qu'il est à l'heure actuelle en cours de révision afin d'être offert en version électronique et imprimée, car les parents n'y avaient pas accès auparavant:

Il est résolu que, une fois le volet "éducation de l'enfance en difficulté" révisé est rendu public, une version sera mise à la disposition des parents.

01.03.13 **Considérant** que le ministère de l'Éducation a lancé un nouveau programme d'évaluation de tous les élèves de 4e, 5e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e année, que les besoins des élèves en difficulté devront être considérés dans ce nouveau programme d'évaluation.

Il est résolu que : a) le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté soit consulté sur la façon dont les besoins des élèves en difficulté seront abordés dans le nouveau programme d'évaluation; b) qu'on rédige un guide sur les adaptations et exemptions et reports liés au nouveau programme d'évaluation, avec la participation du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

02.01.14. **Attendu que:** le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté a entendu dire qu'on conseille à certains élèves de suivre des cours qui ne conviennent pas à leurs habiletés (p. ex., on encourage ces élèves à suivre des cours U/C au lieu de cours U ou des cours appliqués au lieu de cours théoriques):

Il est résolu qu'une directive du ministère soit envoyée à tous les conseils scolaires pour leur demander de se familiariser avec les exigences d'admission des universités avant d'offrir des services d'orientation aux élèves.

01.02 11. **Considérant** qu'il importe d'optimiser l'accès à la technologie de l'information et au curriculum en direct;

Considérant que l'utilisation de la technologie de l'information dans les écoles réduira les coûts reliés à la prestation d'un enseignement accessible aux élèves ayant des difficultés;

Il est résolu que le Conseil recommande que l'ensemble du nouveau matériel, du curriculum en direct et des logiciels soient conformes aux exigences du ministère de l'Éducation en matière d'accessibilité.

01.02 12. **Considérant** que certains conseils scolaires ne possèdent ni la formation ni les compétences nécessaires pour offrir des services de perfectionnement professionnel dans le domaine des technologies spéciales ou d'adaptation;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation mette en oeuvre un mécanisme de prestation de services pour veiller à ce que l'ensemble du personnel enseignant en Ontario ait la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires et de connaître les mécanismes de soutien indispensables pour intégrer les technologies spéciales ou d'adaptation dans leur enseignement et devienne responsable de l'amélioration de ses compétences.

Stratégies de communication

01.03.10. **Considérant** que le ministère de l'éducation a un certain nombre d'initiatives qui ont des répercussions sur les élèves en difficulté (p. ex., les PEI, les normes, les plans d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires, la sécurité dans les écoles, les programmes de discipline rigide) et auxquelles s'intéressent les parents, les comités consultatifs sur l'éducation de l'enfance en difficulté et d'autres intervenants;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation conçoive et mette en oeuvre une stratégie de communication visant les initiatives qui ont des répercussions sur les élèves en difficulté, avec la participation du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Stratégies de soutien à la redevabilité

01.02.10 **Considérant** que la redevabilité, le suivi et le respect des obligations juridiques constituent des composantes essentielles pour les conseils scolaires;

Il est résolu que le Conseil présente l'exposé de principes sur les stratégies de soutien au contrôle au ministère de l'Éducation pour étude. Le document actuel n'est qu'une version préliminaire.

Financement protégé

01.02.08. **Il est résolu** qu'un mécanisme soit instauré pour surveiller de quelle façon les niveaux actuels de financement protégé dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que les améliorations financières souples prévues en 2001-2002 sont affectés aux programmes et services dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté tels qu'ils sont définis dans les codes de comptes du ministère.

01.02.09. **Il est résolu** que l'instauration des améliorations financières souples dans les allocations envoyées aux conseils en 2001-2002 ne marque pas le début d'une tendance à diminuer les fonds protégés affectés à l'éducation de l'enfance en difficulté.

Financement - AAS

02.01.01. **Attendu que :** le fardeau administratif du processus de révision compréhensive de l'AAS a créé un retard d'évaluations d'élèves:

Il est résolu que le ministère de l'Éducation songe à accorder un financement supplémentaire pour aider les conseils scolaires à voir au retard d'évaluations d'élèves, et que le Ministère exige que les conseils scolaires soumettent un plan s'ils veulent recevoir du financement additionnel.

02.01.02. **Attendu que :** il est important de maintenir l'intégrité des recommandations de la révision compréhensive de l'AAS:

Il est résolu que les conseils scolaires dont les résultats du premier cycle sont supérieurs aux niveaux actuels de financement stable passent à un financement réel (live) en 2002-2003, même si d'autres conseils continuent de recevoir un financement stable.

02.01.05. **Attendu que :** les montants actuels du financement de l'Allocation d'aide spécialisée (AAS) sont restés constants depuis l'introduction du modèle de financement axé sur les besoins des élèves, bien que les coûts aux conseils scolaires aient augmenté :

Il est résolu que le ministère de l'Éducation examine le montant actuel par demande de l'AAS2 et de l'AAS3, pour rajuster les montants afin qu'ils reflètent de façon plus réaliste le coût actuel des conseils scolaires (c'est-à-dire pour mieux tenir compte de l'augmentation des coûts de dotation en personnel et des programmes).

Financement - AGED

02.01.03. **Attendu que :** la majorité des élèves recevant une éducation en enfance en difficulté sont couverts par le financement en vertu de l'allocation générale par élève en difficulté (AGED):

Il est résolu que le ministère de l'Éducation augmente le niveau de financement de l'AGED de tous les conseils scolaires, en 2002-2003.

02.01.04 **Attendu que :** compte tenu de la mise en œuvre du document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9e à la 12e année - Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999*, le nombre d'élèves sur lequel la subvention de l'AGED repose diminuera probablement, car de nombreux élèves obtiendront leur diplôme en quatre ans, alors que simultanément la population étudiante comptera proportionnellement un plus grand nombre d'élèves suivant un programme en enfance en difficulté, car certains de ces élèves auront besoin de plus de quatre ans pour obtenir leur diplôme, en raison du nouveau curriculum plus rigoureux:

Il est résolu que le ministère de l'Éducation accroisse le niveau du financement de l'AGED pour le palier secondaire afin de le faire correspondre ou de dépasser le niveau du financement de l'AGED accordé au palier élémentaire.

Financement - l'article 19

02.01.15 **Attendu que :** la NPP 85 a été publiée le 20 janvier 1986 et qu'elle définit le financement pour les manuels scolaires et les ressources pour les établissements de l'article 19 à 2 500 $, et que ces ressources sont souvent insuffisantes:

Il est résolu que le ministère de l'Éducation examine le niveau de financement des manuels scolaires et des ressources technologiques pour les établissements de l'article 19.

01.02 14. **Considérant** que la ligne directrice de 1995 du ministère de l'Éducation applicable à l'article 19 est désuète;

Il est résolu que le conseil recommande un examen de la ligne directrice de 1995 du ministère de l'Éducation applicable à l'article 19.

01.03.06. **Considérant** que l'organisation des programmes relevant de l'article 19 n'est pas claire aux yeux des parents;

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté recommande qu'un document simple destiné aux parents soit rédigé pour expliquer les programmes et procédures aux termes de l'article 19, y compris les critères d'admissibilité, le financement, les coûts assumés par les parents et les permissions nécessaires aux fins d'évaluation, de traitement et d'enseignement.

01.02.06. **Il est résolu** que le ministère de l'Éducation prévoit des codes de compte précis à l'intention des conseils scolaires pour que ceux-ci fassent des rapports sur leurs dépenses en fonction de programmes et de services précis dans le domaine de l'enfance en difficulté.

Financement - autres

02.01.13. **Attendu que :** les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage des élèves en difficulté ne sont pas en général facilement disponibles au palier secondaire, et que ces élèves ne peuvent donc pas améliorer leurs habiletés en lecture, mais développent plutôt un plus grand dégoût de la lecture:

Il est résolu qu'on accorde un financement pour acheter des manuels scolaires et d'autres ressources d'apprentissage, en français et en anglais, à l'intention des élèves en difficulté qui ont besoin de recevoir une aide en lecture.

02.01.16 **Attendu que :** certains élèves ont des difficultés durant leurs premières années, difficultés qui pourraient être évitées, et que les coûts à long terme associés à l'éducation de l'enfance en difficulté pourraient être réduits si l'on mettait en place des mécanismes d'intervention précoce:

Il est résolu que le financement de la Stratégie de lecture au primaire soit

augmenté pour inclure le financement des programmes d'intervention destinés aux élèves à risque pour des difficultés en lecture de la maternelle à la 3e année.

01.02.07. **Il est résolu que** le ministère de l'Éducation fasse des enquêtes et cherche des solutions afin d'offrir des possibilités d'accès équitable aux enfants en difficulté qui veulent suivre des cours d'été leur donnant droit à des crédits.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

01.03.11. **Considérant** que les normes des PEI du ministère de l'Éducation précisent clairement que les PEI doivent être fondés sur la planification d'un programme individualisé pour chaque élève, c.-à-d., le soutien dont l'élève a besoin individuellement pour qu'il puisse avoir accès au Curriculum de l'Ontario (y compris les adaptations et les modifications et le soutien nécessaire pour que cela puisse se faire); et que les secteurs du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté ont montré de nombreux exemples où les PEI de divers élèves sont identiques;

Il est résolu que les révisions des normes de PEI entreprises par le ministère de l'Éducation persuadent les conseils scolaires de décourager l'utilisation de moteurs de PEI qui produisent des PEI reposant sur des anomalies au lieu de répondre aux besoins individuels des élèves.

01.03.12. **Considérant** que la révision des normes visant les PEI entreprise par le ministère de l'Éducation a montré une grande différence entre les pratiques de rédaction des PEI par les divers conseils scolaires; et que les normes courantes visant les PEI sont interprétées de diverses manières;

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté participe à toute formation additionnelle sur les PEI offerte aux intervenantes et intervenants (direction d'école, personnel enseignant et comités consultatifs sur l'enfance en difficulté) (CCED).

Monographie n° 5

01.03.03. **Considérant** que la réponse du ministère de l'éducation à une résolution concernant la Monographie n° 5 adoptée en mars 1988 indiquait que les révisions finales étaient en cours et qu'il est reconnu que la Monographie n° 5 est encore considérée comme une source utile pour les élèves ayant des besoins particuliers;

Il est résolu que la Monographie n° 5 soit mise à la disposition des conseils scolaires pour qu'elle soit mise en oeuvre dans les écoles.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

02.01.09. **Attendu que :** l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a conçu une ébauche de lignes directrices concernant les cours menant à une qualification additionnelle pour l'éducation des enfants sourds d'âge préscolaire; et

Attendu que : le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté croit comprendre que ces lignes directrices visent à accroître les compétences du personnel formé dispensant un enseignement aux enfants sourds et que le cours proposé, selon le Conseil consultatif de la ministre, ne convient pas aux enseignantes et enseignants de la salle de classe qui n'ont pas suivi une formation préalable d'enseignement aux élèves sourds; et

Attendu que : on a recueilli de nombreux renseignements sur les besoins des élèves sourds et malentendants de nos jours, en collaboration avec les programmes universels de services d'audiologie pour les nourrissons du MSSLD, dont on devrait tenir compte dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices pour les cours menant à une qualification additionnelle pour l'éducation des enfants sourds d'âge préscolaire et qu'on comprend quels sont ces besoins; et

Attendu que : on reconnaît qu'un nombre croissant d'élèves sourds sont intégrés dans les salles de classe régulière des conseils scolaires et qu'il existe donc un besoin pour des cours menant à une qualification additionnelle pour l'enseignement des élèves sourds, à l'intention du personnel enseignant en salle de classe :

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté demande à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de prolonger la date limite de soumission des

commentaires sur ces cours, et que l'Ordre consulte également des organismes communautaires, y compris des membres du Programme de services d'audiologie pour les nourrissons, avant de mettre la touche finale aux lignes directrices.

02.01.11. **Attendu que :** le projet de *Loi de 2001 sur la protection de élèves* (projet de loi 101) met l'accent sur les exigences de faire rapport entre les employeurs d'enseignantes et d'enseignants agréés et l'organisme de réglementation professionnel (l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) en ce qui concerne les cas d'abus sexuel; et

Attendu que : d'autres professionnels (p. ex., les médecins, les infirmières et infirmiers, les travailleuses et travailleurs sociaux et les psychologues) sont réglementés par leurs ordres en ce qui concerne les abus sexuels; et

Attendu que : il existe d'autres employés des conseils scolaires qui ne sont pas régis par un ordre de réglementation (p. ex., les aides-enseignantes et enseignants) :

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté reçoive la certitude que les employeurs adoptent des exigences de faire rapport des cas d'abus sexuel dans le secteur de l'éducation, pour tout le personnel des écoles.

02.01.12. **Attendu que :** il faut plus de temps pour mieux faire comprendre les règlements et le processus du Test d'entrée à la profession enseignante et avoir l'occasion d'examiner les besoins d'adaptation :

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté recommande au ministère que le Test d'entrée à la profession enseignante ne compte pas cette année.

01.02.01. **Considérant** qu'afin d'améliorer les programmes de formation dispensée aux aides-enseignantes et aides-enseignants il importe d'offrir un éventail de programmes d'apprentissage;

Il est résolu que le Conseil donne des conseils sur l'élaboration des normes applicables à la formation en poste à l'égard du programme de formation en apprentissage des aides-enseignantes et aides-enseignants.

Réseau ontarien du savoir (OKNL)

01.02 13. **Considérant** que la documentation du Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation ne tient pas compte des apprenantes et apprenants ayant des besoins particuliers;

Il est résolu que le Conseil participe activement à l'élaboration d'un mécanisme de communication ou d'un protocole, ou les deux, en collaboration avec le groupe de travail du Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation pour traiter des problèmes d'accessibilité et d'équité.

Passeport-formation de l'Ontario

01.03.01. **Considérant** que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté reconnaît la valeur de Passeport-formation de l'Ontario pour tous les élèves et appuie cette nouvelle initiative;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation encourage les conseils scolaires à inclure dans le projet pilote du programme Passeport-formation Ontario un éventail d'élèves présentant des anomalies diverses. De plus, que toute documentation découlant du projet pilote inclut une analyse des répercussions sur les élèves en difficulté.

Projet pilote pour les personnes âgées de 21 ans ou plus

01.03.07. **Considérant** que le ministère de l'Éducation a indiqué que le financement du projet pilote pour les personnes âgées de 21 ans ou plus serait progressivement supprimé et qu'il a aussi indiqué que cela devrait coïncider avec l'expansion possible du programme Fondations du ministère des services communautaires et sociaux, et qu'il y a à l'heure actuelle très peu de projets du programme Fondations qui sont financés à l'échelle provinciale;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation fournisse au Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté des renseignements sur le processus de transition des élèves qui participent à l'heure actuelle au projet pilote concernant les personnes âgées de plus de 21 ans.

01.03.08. **Considérant** que le ministère de l'Éducation a indiqué que le projet pilote de personnes agées de 21 ans ou plus serait progressivement supprimé et que cela devrait coïncider avec l'expansion possible du programme

Fondations du ministère des Services sociaux et communautaires; il y a à l'heure actuelle très peu de projets du programme Fondations financés à l'échelle provinciale; de nombreux élèves nécessitant le soutien du MSSC terminent l'école tous les ans;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et le ministère des Services sociaux et communautaires présentent au Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté de l'information sur l'expansion du programme Fondations, ainsi que d'autres occasions pour les élèves nécessitant un soutien continu après l'école secondaire.

Politique/Programmes Note N° 81

01.02.05. **Considérant** que le groupe d'étude a préparé des rapports et des recommandations sur la révision de la Note 81 (orthophonie, services psychosociaux et services de soutien à la santé des personnes);

Il est résolu que le ministère de l'Éducation publie l'analyse bibliographique et l'examen des pratiques exemplaires réalisés par les groupes d'étude qui ont révisé la Note 81.

01.03.05. **Considérant** que les services d'orthophonie dispensés par les centres de traitements des enfants aux enfants d'âge scolaire ont été considérablement réduits, tel qu'il est indiqué dans la note de politique/programme numéro 81, que les parents et les conseils scolaires sont très inquiets de cette réduction des services;

Il est résolu que l'unité de la coordination des services du ministère de l'éducation communique les préoccupations du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté au ministère de la Santé, enquête sur les raison des compressions de services et explore d'autres options pour améliorer l'accès aux services d'orthophonie.

Projet sur les normes des programmes

01.02 16. **Considérant** que le Conseil appuie les efforts du projet sur les normes des programmes et est conscient de l'importance de cette initiative pour les élèves en difficulté;

Il est résolu qu'un plan global de communication, de mise en oeuvre et de formation aux fins de l'instauration de ce projet soit conçu en collaboration avec le Conseil.

01.03.09. **Considérant** que le gouvernement s'est engagé en matière de qualité et de responsabilisation par le biais de l'élaboration de normes des programmes;

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté recommande que le ministère communique aux conseils scolaires, aux parents et au secteur de l'éducation, les prochaines étapes de normes des programmes.

Politique de sécurité dans les écoles

01.02 15. **Considérant** que les règlements concernant les suspensions et les expulsions, y compris ceux qui ont trait aux circonstances atténuantes, sont entrés en vigueur à temps pour l'année scolaire 2001-2002;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation instaure un mécanisme de suivi et un processus de collecte des données aux fins de la mise en oeuvre des initiatives stratégiques concernant la sécurité dans les écoles.

02.01.06. **Attendu que :** l'article 265(m) de la *Loi sur l'éducation* autorise une directrice ou un directeur d'école à refuser d'admettre dans une école une personne dont la présence dans cette école serait, de l'avis de la directrice ou du directeur, dangereuse pour le bien-être physique ou mental des élèves; et attendu que certains conseils scolaires effectuent des évaluations indépendantes des risques pour décider quelles seront les personnes qu'ils refuseront d'admettre :

Il est résolu que le ministère de l'Éducation examine la pratique consistant à effectuer une évaluation du risque, afin d'adopter une politique uniforme dans la province (art. 265(m)).

Guide: Planifier pour la transition

01.03.02. **Considérant** que le guide de transition sera publié sous peu;

Il est résolu que le ministère établisse une stratégie de formation pour la transition visant la mise en oeuvre du guide de transition.

Programme universel de dépistage des troubles auditifs chez les nourrissons

01.02.02. **Considérant** que le Conseil a des préoccupations constantes en ce qui concerne l'universalité du programme de dépistage des troubles auditifs chez les nourrissons;

Il est résolu que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée envisage de lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle de la province afin de renseigner la population sur l'existence de ce programme.

01.02.03. **Considérant** que l'intention des protocoles applicables au programme de dépistage des troubles auditifs chez les nourrissons était d'inclure des commentaires impartiaux et justes de la population et que le Conseil s'inquiète du fait que la délégation des responsabilités pertinentes aux régions entrave la participation équitable des partenaires communautaires;

Il est résolu que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée communique des renseignements sur les mécanismes de responsabilisation en place pour surveiller la mise en oeuvre du programme afin d'assurer la participation du public en général.

01.02.04. **Considérant** que le programme de dépistage des troubles auditifs chez les nourrissons vise à recenser ce genre de troubles chez les nourrissons, le Conseil craint que les enfants dont les parents s'installent en Ontario ne soient pas visés par ce programme;

Il est résolu que des initiatives soient envisagées pour assurer le dépistage des troubles auditifs chez les enfants plus âgés dont les parents s'installent en Ontario.

01.03.04. **Considérant** que le ministère de la Santé ne finance plus les services audiologiques, ni les évaluations des appareils auditifs et que cela représente une grande préoccupation aux yeux des parents, du personnel enseignant et des conseils scolaires car l'ouïe a un impact direct sur l'apprentissage en classe;
Il est résolu que le personnel responsable du projet d'éducation de l'enfance en difficulté du ministère de l'Éducation communique cette préoccupation au ministère de la Santé et qu'il discute de moyens d'améliorer l'accès des enfants d'âge scolaire aux services audiologiques.

02.01.08. **Attendu que :** les évaluations et réévaluations pour appareils auditifs ont été supprimées de la liste des prestations de l'Assurance-santé de l'Ontario, à compter du 1er août 2001; et attendu que les travaux de recherche appuient la gestion audiologique des enfants sourds et malentendants pour maximiser leur audition résiduelle et leur capacité d'entendre de même que leurs résultats pour assurer leur intégration dans les écoles:

Il est résolu que les évaluations et réévaluations audiologiques soient mises à la disposition des élèves par le biais du MSSLD.

02.01.10. **Attendu que :** le MSSLD lancera le programme d'audiologie universel en 2002; que le programme vise à identifier la perte de l'ouïe et son impact sur le développement de la communication; que les bébés dépistés auront accès à un soutien en communication audiologique conformément aux protocoles établis par ce programme; que les bébés dépistés bénéficieront également d'un soutien continu aux cours des années préscolaires en vertu du Programme préscolaire de la parole et du language du MSSLD; et

Attendu que : le financement de l'AAS axé sur les écoles est en place pour les élèves d'âge préscolaire sourds et malentendants et qu'il n'existe cependant que peu de programmes préscolaires en Ontario; et

Attendu que : on s'attend à ce que l'intervention précoce, l'accès à la technologie et aux mécanismes de soutien appropriés en communication facilitent l'accroissement du nombre d'enfants sourds et malentendants qui devront être intégrés avec succès dans les salles de classe régulière:

Il est résolu que le ministère de l'Éducation initie une révision interministérielle des services et des mécanismes de soutien destinés aux enfants sourds et malentendants avec l'intention d'élaborer des plans de transition en douceur et d'assurer la continuité des mécanismes de soutien et des services en matière de programmes.

ANNEXE 1

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Constitué en 1974, le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a constamment évolué depuis et il est devenu éventuellement le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté.Voici la description du mandat et de la structure du Conseil pour l'exercice 2001-2002.

Le Conseil donne des avis à la ministre de l'Éducation sur toute question se rapportant à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté, notamment l'identification des besoins particuliers des élèves et la prestation de programmes d'intervention précoce pour les élèves ayant des besoins spéciaux.

Les membres sont nommés par la Ministre à partir des propositions qu'elle reçoit de plus de 80 organismes qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance en difficulté. Chaque membre assure la liaison avec tous les organismes de son milieu et en représente les intérêts. Des renseignements détaillés sur le processus de nomination et de désignation ont été publiés par le Ministère sur son site Web à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.on.ca (voir le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté à la rubrique Organismes, conseils et commissions).

De façon plus particulière, le Conseil :

- répond aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères qui lui sont présentées de temps à autre;
- identifie les inquiétudes qui entourent la prestation des programmes et des services à l'enfance en difficulté et fournit des renseignements, des avis et des recommandations à l'attention du Ministère;
- présente à la Ministre un rapport annuel et des recommandations;
- se réunit trois fois par année pendant une durée maximale de quatre jours et demi par an.

Les critères d'adhésion au Conseil ont été modifiés en 1996. Au lieu d'avoir des sièges pour des organismes particuliers, le Conseil présente aujourd'hui la composition suivante :

- un siège pour chacune des neuf anomalies;
- un siège pour chacune des neuf catégories du milieu de l'éducation et de soutien professionnel;
- un siège pour une ou un élève;
- un siège pour les communautés autochtones;
- quatre sièges sans droit de vote pour le ministère des Services à la collectivité, à la Famille et à l'enfance, les Services intégrés pour enfants, le Secrétariat à l'enfance, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère

de la Formation et des Collèges et Universités.

- deux personnes représentant la communauté francophone et deux personnes représentant les milieux catholiques, nommées parmi les membres.

Pendant l'été 2000, on a apporté quelques modifications au mandat et à la structure du Conseil.

- On a augmenté la durée des réunions du Conseil, lesquelles prendront quatre jours et demi par année, permettant ainsi trois réunions d'un jour et demi chacune.
- La Ministre a reçu le mandat de nommer un membre représentant la communauté autochtone.
- La Ministre a reçu le mandat d'inviter le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le Secrétariat à l'enfance à se joindre au ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance et au ministère de la Santé et des Soins de longue durée comme membres n'ayant pas droit de vote au Conseil.
- Avec cette structure révisée, le Conseil a reçu un mandat de cinq ans qui se terminera le 31 mars 2005. À l'échéance du mandat et après une révision du Conseil, on proposera un mandat et une structure permanentes.

ANNEXE 2

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
1ER AVRIL 2001 AU 31 MARS 2002

Anomalie / Communauté d'intérêts représentée	Membres
Anomalies :	
Difficultés d'apprentissage, toutes anomalies, présidente	Lynn Ziraldo
Troubles affectifs et de comportement, communauté catholique	James Arthur
Surdité totale ou partielle	Norah-Lynn McIntyre*
Douance	Virginia Dunlop
Déficience intellectuelle	Janice Strickland
Cécité totale ou partielle	Diane McLeod
Déficience physique	Derryn Gill
Anomalies multiples	Martha Walsh
Troubles de développement profond, communauté de langue française	Raymond LeBlanc
Groupe du milieu de l'éducation	
Conseillères et conseillers scolaires	John Hendry
Agentes et agents de supervision, communauté de langue française, vice-président	Jean-Luc Bernard Cheryl Zinszer*
Directrices et directeurs d'écoles	Don Jones
Enseignantes et enseignants	Jeanne Robinson*/
Aides-enseignantes et aides-enseignants	Ruth Ann Schedlich
Élèves /Jeunes	Edward Masse
Soutien professionnel	
Personnel médical	Greg Gillis
Psychologues	Janice Currie
Travailleuses et travailleurs sociaux	Jane Loughborough
Orthophonistes et communauté catholique	Susan Menary
Membres sans droit de vote	
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	Lois Michaels
Ministère de la Collectivité et des Services sociaux,	Sandy Palinski
Bureau des services intégrés pour enfants et Secrétariat à l'enfance	Sandy Palinski
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Jackie Creber/ Eydie Troper
Ministère de l'Éducation (secrétaire)	June Simonson
* Auparavant Norah-Lynn Lankshear Cheryl Zinszer a démissionné en août 2001 Jeanne Robinson a démissionné en juin 2001et Ruth Ann Schedlich l'a remplacée	

ANNEXE 3

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

LISTE DES COMITÉS : AVRIL 2001 - MARS 2002

Mise à jour du 25 février 2002

COMITÉ PERMANENT

FINANCE

Derryn Gill (président)
John Hendry
Janice Currie
James Arthur
Jean-Luc Bernard
Martha Walsh
Janice Strickland
Susan Menary
Ginny Dunlop
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : John Amon

COMITÉ SPÉCIAL

TRANSPORT

Derryn Gill (président)
Diane McLeod
John Hendry
Jane Loughborough
Ginny Dunlop
Janice Strickland
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : June Simonson

COMITÉ PERMANENT

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

James Arthur (président)
Susan Menary
Don Jones
Raymond LeBlanc
Jane Loughborough
Greg Gillis
Diane McLeod
Norah-Lynn McIntyre
Catherine Davis
Edward Masse
Ruth Ann Schedlich
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère: Crawford Dedman

COMITÉS SPÉCIAUX

AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS

Ruth Ann Schedlich (présidente)
Jean Luc Bernard
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : Bill Wyman

TRANSITIONS

Raymond LeBlanc (président)
Don Jones
John Hendry
Greg Gillis
Diane McLeod
Edward Masse
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : Bill Wyman

SÛRETÉ À L'ÉCOLE/CODE DE CONDUITE

Jane Loughborough (présidente)
Janice Currie
James Arthur
Greg Gillis
Don Jones
Jean Luc Bernard
Catherine Davis
Janice Strickland
Edward Masse
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : Paul Carr

COMITÉ PERMANENT

REDEVABILITÉ ET NORMES

Susan Menary (présidente)
Jean-Luc Bernard
Janice Currie
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Janice Strickland
Norah-Lynn McIntyre
Jane Loughborough
Catherine Davis
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : John Amon

COMITÉ SPÉCIAL

CURRICULUM et ÉVALUATION ÉLÉMENTAIRE et SECONDAIRE/RÉFORME du SECONDAIRE

Don Jones (président)
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Janice Strickland
Jane Loughborough
Susan Menary
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : Kathy Schaffer

TEST DE COMPÉTENCE EN LECTURE ET ÉCRITURE DE 10e ANNÉE

Ginny Dunlop (présidente)
Janice Currie
Jean-Luc Bernard
Norah-Lynn McIntyre
Catherine Davis
Don Jones
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : Paul Carr

ENSEIGNEMENT

Vacant (présidence)
Jean-Luc Bernard
Don Jones
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du Ministère : Kathy Schaffer

ANNEXE 4

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

PRÉSENTÉE PAR : _____
Nom du membre du Conseil

DATE ET SOURCE	CE QUI FONCTIONNE EN ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	PRÉOCCUPATIONS ET DÉFIS

DIRECTIVES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE
COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

Ce formulaire est utilisé par les membres du Conseil consultatif de la Ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté pour fournir des renseignements au Conseil sur les pratiques exemplaires et les préoccupations et défis liées aux secteurs que les membres représentent au Conseil.

Les renseignements sur les pratiques exemplaires, les préoccupations et défis doivent être inscrits dans la colonne qui s'applique à côté du nom de l'organisme ayant fourni ces renseignements et de la date où l'organisme a été consulté. Si la source est un particulier plutôt qu'un organisme, il faut protéger l'anonymat de cette personne en inscrivant dans la colonne de la source un terme général comme "parent", "enseignante" ou autre.

Certains membres préfèrent distribuer le formulaire aux organismes de leur secteur et leur demandent de le remplir. Cette façon de procéder permet d'obtenir des renseignements détaillés pouvant être utiles aux membres en question, mais souvent aussi des détails trop nombreux pour être facilement assimilables par les autres membres du Conseil. On demande donc aux membres qui utilisent cette méthode de résumer les points saillants relevés par les groupes et personnes qu'ils représentent et de fournir ce résumé au Conseil en indiquant que des renseignements plus détaillés sont à la disposition de tout membre qui souhaiterait les obtenir.

Le formulaire rempli est présenté par le membre à la présidente du Conseil avant chaque réunion ordinaire du Conseil. Les formulaires remplis seront reproduits et distribués à tous les membres au moment de la réunion ou peu de temps après.

ANNEXE 5

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

ANALYSE FFPM

RÉUNION_____

FORCES	*FAIBLESSES*
POSSIBILITÉS	*MENACES*

s/s de Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, ON L4C 8A6
905 884-7933 Téléc. : 905 770-9377